



**Entretien avec Lamberto Zannier,  
Secrétaire général de l'OSCE**

**Un engagement en faveur de la bonne  
gouvernance économique et environnementale :  
Goran Svilanović**



**Participation du public pour un  
environnement sûr**

**Les centres Aarhus**

Le Magazine de l'OSCE, qui est également disponible en ligne, est publié sur papier en anglais et en russe par la Section de la presse et de l'information de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

**Rédactrice en chef : Ursula Froese**

**Maquettiste : Nona Reuter**

**Impression : Ferdinand Berger & Son**

Veuillez envoyer vos commentaires et contributions à :  
osce.magazine@osce.org

Section de la presse et de l'information

Secrétariat de l'OSCE

Wallnerstrasse 6

A-1010 Vienne (Autriche)

Tél. : (+43-1) 514 36-6267

Télécopieur : (+43-1) 514 36-6105

## Présidence de l'OSCE en 2011 : Lituanie

### Structures et institutions de l'OSCE

Conseil permanent (Vienne)

Forum pour la coopération en matière de sécurité (Vienne)

Secrétariat (Vienne)

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias (Vienne)

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (Varsovie)

Haut Commissaire pour les minorités nationales (La Haye)  
Assemblée parlementaire de l'OSCE (Copenhague)

### Opérations de terrain

#### Caucase du Sud

Bureau de l'OSCE à Bakou

Bureau de l'OSCE à Erevan

Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

#### Asie centrale

Centre de l'OSCE à Achgabat

Centre de l'OSCE à Astana

Centre de l'OSCE à Bichkek

Bureau l'OSCE au Tadjikistan

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan

#### Europe orientale

Bureau de l'OSCE à Minsk

Mission de l'OSCE en Moldavie

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

#### Europe du Sud-Est

Présence de l'OSCE en Albanie

Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Mission de l'OSCE au Kosovo

Mission de l'OSCE au Monténégro

Mission de l'OSCE en Serbie

Mission de l'OSCE à Skopje

Bureau de l'OSCE à Zagreb

# Dans ce numéro

- 3 Approfondir les partenariats : entretien avec Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'OSCE  
**Virginie Coulloudon**
- 6 Les comités du Conseil permanent : c'est là que l'OSCE se met au travail
- 8 Définir les frontières qui nous divisent  
**Jérôme Bouyjou**
- 10 Un engagement en faveur de la bonne gouvernance : entretien avec Goran Svilanović, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE  
**Ursula Froese**
- 14 Dossier : les centres Aarhus
  - 15 Comment tout a commencé : les centres Aarhus et la Convention d'Aarhus  
**Esra Buttanri**
  - 15 Un pas de plus vers un développement durable et une économie verte  
**Ella Behlyarova**
  - 16 Défendre l'intérêt public face à l'impact de l'extraction minière de l'or : le Centre Aarhus d'Osh  
**Kanybek Isabaev**
  - 18 Le réseau de centres Aarhus au Tadjikistan  
**Nargis Hamrabaeva**
  - 19 Création d'un registre des polluants : les centres Aarhus au Kazakhstan  
**Gulsara Yeskendirova**
- 20 **Action civique pour la sécurité et l'environnement**
  - 20 CASE en Azerbaïdjan  
**Zahra Ahmadova**
  - 21 CASE en Arménie  
**William Hanlon et James McMordie**
  - 23 Vers une meilleure évaluation de l'impact sur l'environnement : le Centre Aarhus de Géorgie  
**Tamar Gugushvili et Nino Gvazava**
  - 24 Faire en sorte que le développement demeure écologique : les centres Aarhus en Albanie  
**Robert Mangham**
  - 26 Tirer parti de l'acquis des pays voisins de la région : la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine assure la promotion de la Convention d'Aarhus  
**Alma Mirvić**
  - 26 Établissement de partenariats avec les gouvernements locaux : les centres Aarhus en Serbie  
**Olivera Zurovac-Kuzman, Srdjan Matović et Pavle Budincević**
- 28 La Mission de l'OSCE en Serbie entre dans sa deuxième décennie  
**Ivana Jovanović et Milos Bulj**
- 30 **Nominations**

Photo de couverture : mine de cuivre à Alaverdi, en Arménie, en décembre 2010. L'OSCE s'emploie à promouvoir la coopération en ce qui concerne l'impact de l'exploitation minière et d'autres activités industrielles sur l'environnement. (ENVSEC/ V. Mello)



Organisation pour la sécurité  
et la coopération en Europe



OSCE/JONATHAN PERFECT

# Renforcement des partenariats

Entretien avec Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'OSCE

**L**amberto Zannier est devenu le nouveau Secrétaire général de l'OSCE le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Ce diplomate italien de haut niveau, juriste et spécialiste des questions de sécurité n'est pas un inconnu à l'OSCE. De 2002 à 2006, il a en effet dirigé le Centre de prévention des conflits, où il était chargé de superviser les opérations de terrain de l'OSCE en Europe du Sud-Est, en Europe de l'Est, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale. Il est donc de retour dans l'Organisation après avoir été Représentant spécial des Nations Unies au Kosovo et responsable de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

« Vos priorités sont désormais les miennes », a déclaré l'Ambassadeur lors d'une allocution prononcée le 4 juillet 2011 devant les délégués des 56 États membres. Il a fait part à cette occasion de son intention de renforcer l'aspect politique

de son rôle et d'améliorer l'efficacité du Secrétariat dans le traitement des nouvelles questions de sécurité telles que les menaces transnationales. Le 16 septembre 2011, il s'est entretenu avec Virginie Coulloudon, Porte-parole de l'OSCE, Chef de la session de la presse et de l'information, concernant ses plans et sa vision de l'Organisation.

**Virginie Coulloudon : Comment avez-vous trouvé l'Organisation cinq ans après l'avoir quittée ?**

**Lamberto Zannier :** La situation de la sécurité globale a évolué ainsi que l'Organisation et l'interaction entre l'OSCE et d'autres organisations. L'OSCE a une fois de plus démontré sa flexibilité et sa capacité à s'adapter aux nouvelles réalités de la sécurité, sur la base d'un dialogue transparent et d'un débat constructif sur ce thème, en particulier par le biais du processus de Corfou,

qui a donné plus d'épaisseur aux discussions sur la sécurité. Les défis que pose la sécurité ont considérablement changé au cours des vingt dernières années et continueront d'évoluer, d'une manière peut-être encore plus rapide et imprévisible qu'auparavant. De nouvelles menaces se profilent désormais, qui ont une incidence sur chacun de nous en tant qu'individus, sur chacun des États participants et sur la région de l'OSCE dans son ensemble.

**Vous évoquez le changement. Devons-nous changer aujourd'hui pour relever les nouveaux défis en matière de sécurité ? Comment voyez-vous votre rôle à cet égard ?**

L'OSCE doit continuer à s'adapter aux nouveaux contextes en faisant preuve de flexibilité. Il ne s'agit pas de la réformer en profondeur mais de tout mettre en œuvre pour qu'elle soit en phase avec les défis actuels et que ses structures reflètent ce qui est nécessaire à un moment donné. Dans ce sens, j'estime ce changement est positif. Il doit être encouragé non pas en tant que tel mais pour s'assurer que notre mode de fonctionnement correspond à l'environnement actuel et à notre capacité de relever les défis. En même temps, nous devons prendre soin de ne pas affaiblir les valeurs et les principes essentiels qui doivent continuer d'être les fondements mêmes de l'approche globale de la sécurité prônée par l'OSCE.

Pour ce qui est de mon rôle, la Présidence est la force motrice politique de l'Organisation. Le Secrétaire général a pour rôle de l'aider à atteindre ses objectifs et de fournir un soutien direct au processus de dialogue. Il, ou elle, est le gardien des valeurs fondamentales de notre Organisation et un élément clé qui assure la continuité des opérations et la bonne exécution des décisions des États participants.

**Dans votre première allocution au Conseil permanent, vous avez présenté vos priorités en tant que Secrétaire général. Votre priorité première était d'améliorer l'efficacité de l'Organisation. Pouvez-vous en dire davantage à ce sujet ?**

Pour s'attaquer aux défis que pose actuellement la sécurité et fournir un appui maximum aux États participants, nous devons rationaliser nos procédures de travail. Nous disposons à cet égard d'une certaine marge de manœuvre pour refondre quelques éléments en interne afin qu'ils soient mieux alignés sur les priorités actuelles de l'Organisation. Nous devons la renforcer si nous voulons être en mesure de répondre aux menaces transnationales et de faire la différence dans la manière de les traiter.

**Les menaces transnationales sont-elles le défi ultime posé à la sécurité dans le monde moderne ?**

Dans un contexte de mondialisation croissante, la nature des menaces pour la sécurité a beaucoup évolué. Le terrorisme, la criminalité organisée, la contrebande d'armes et la cybercriminalité sont autant de menaces dont la nature est internationale. Nous devons donc élaborer des outils différents de ceux dont nous disposions dans le passé et trouver

les moyens d'aider les pays à identifier des approches communes pour lutter contre elles. Mais cela ne diminue pas l'importance de l'OSCE dans d'autres domaines. Nous devons par exemple continuer de nous focaliser sur les conflits prolongés, domaine dans lequel nous avons maintes fois réussi à empêcher la répétition des conflits même si, malheureusement, les progrès que nous avons accomplis pour trouver des solutions durables n'ont été que limités. Nous devons également poursuivre nos efforts pour renforcer l'évolution démocratique de nos États participants et fournir un soutien dans les trois dimensions de la sécurité.

**Vous avez déclaré que votre deuxième priorité serait d'accroître la visibilité de l'Organisation.**

L'OSCE est une organisation qui est unique sous bien des aspects, mais nous avons eu souvent des difficultés à nous mettre en valeur, notamment parce que nos activités de prévention des conflits ne sont pas toujours visibles. Dans le contexte actuel, nous devons mieux nous faire connaître et expliquer notre avantage comparatif, et mieux communiquer sur la manière dont l'Organisation fonctionne et peut contribuer à améliorer le sort des populations et de leur sécurité. Bref, faire valoir notre valeur ajoutée. Mais nous devons aussi nous efforcer de renouer avec la société civile afin qu'un public plus large apprécie notre pertinence et notre valeur face aux défis que pose la sécurité aujourd'hui.

L'engagement pris par l'OSCE d'établir une communauté de sécurité est une autre raison d'accroître la visibilité de l'Organisation. À Astana, les chefs d'État ont intitulé la déclaration commémorative « Vers une communauté de sécurité ». L'accent a été placé sur la nécessité d'instaurer une communauté de sécurité, une communauté d'États de l'hémisphère nord qui œuvrent ensemble pour élaborer un cadre de sécurité commun qui s'appuie sur la prévention des conflits et le dialogue politique, instaure des institutions démocratiques, favorise le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et encourage la coopération économique. L'OSCE contribue aux trois dimensions de la sécurité pour les individus, les États et l'ensemble de la région. Cette interaction et cet esprit de coopération doivent être maintenus et leur dynamique renforcée.

**Comment voyez-vous l'Organisation dans dix ans ?**

Je pense que l'OSCE sera encore utile et nécessaire dans dix ans. L'Organisation a une capacité unique d'adaptation; elle était utile de diverses manières à Helsinki il y a trente-cinq ans, à Paris il y a 20 ans, à Istanbul il y a 12 ans et à Astana l'année dernière. Le forum de dialogue que nous représentons est nécessaire aujourd'hui et le sera certainement dans dix ans.

Nous faisons aussi la différence sur le terrain. Je l'ai vu au Kosovo lorsque je travaillais pour l'ONU.

Là, l'OSCE coopère avec les communautés et aide les populations à travailler ensemble après un conflit dramatique. En Croatie, par exemple, l'Organisation joue un rôle extrêmement positif depuis quelques années en contribuant au renforcement des capacités des institutions judiciaires locales en vue de juger les crimes de guerre ou en aidant les personnes déplacées à se loger. Je crois vraiment que l'aide que nous avons apportée aux populations a été décisive. Nous devrions être fiers de tout le travail effectué et de tous les efforts que nous avons déployés ici et ailleurs. Les États participants de l'OSCE, nos opérations de terrain et le Secrétariat ont travaillé côte à côte avec les populations des pays dans lesquels nous sommes présents et où nous avons appuyé des processus de transition difficiles. Mais nous devons également examiner la manière dont l'Organisation devrait s'adapter au fur et à mesure et élaborer les outils avec lesquels elle pourra poursuivre le travail important qu'elle conduit sur le terrain de la manière la plus efficace et efficiente.

**Les partenariats et la coopération semblent très importants à vos yeux.**

Il est impératif que l'OSCE puisse continuer de coopérer avec des partenaires importants de la communauté internationale. Issu moi-même de l'ONU, je considère qu'il est très important que l'OSCE renforce sa coopération avec les Nations Unies en tant qu'organisation régionale au sens du Chapitre VIII. Je tiens vraiment à renforcer cet élément de l'OSCE. Les partenariats avec d'autres organisations régionales sont essentiels, à cause de la mondialisation des problèmes de sécurité et parce que l'évolution de la situation dans les régions avoisinantes peut avoir une incidence sur la région représentée par l'OSCE. Nous sommes par exemple très attentifs aux événements qui se déroulent en Afrique du Nord

ou en Afghanistan parce qu'ils ont une incidence sur la sécurité européenne. L'OSCE peut jouer un rôle dans ce contexte, en partageant certaines de ses expériences et de ses meilleures pratiques et en offrant une aide lorsque nos partenaires la sollicitent et que nos États participants conviennent de l'accorder. Mais pour que cela se produise, il est important d'établir des partenariats appropriés avec d'autres organisations régionales comme la Ligue arabe et l'Union africaine et autant que possible en coordination étroite avec l'ONU. Nous ne travaillons jamais de manière isolée et nous devons maintenir, voire renforcer, notre approche coopérative.

La coopération fait partie intégrante de l'OSCE. Nous ne pouvons travailler positivement que par le dialogue et l'assistance mutuelle. Nous définissons la sécurité par la coopération en instaurant la confiance et en créant des mécanismes d'assistance et d'échanges mutuels. C'est la définition que je donnerais de l'OSCE : la sécurité par la coopération.

**Si vous aviez à formuler un vœu pour votre mandat de Secrétaire général, quel serait-il ?**

Des progrès concrets dans la résolution des conflits. En travaillant avec les États participants, je souhaite que nous parvenions à un mettre en place un environnement plus stable et pacifique qui permette au final d'instaurer une paix durable, la prospérité et la liberté pour toutes les populations de notre région. Mais pour que cela se produise, chacun de nous doit être engagé d'une manière ou d'une autre. Différents pays peuvent en effet jouer différents rôles, sous des angles divers. C'est là toute la richesse de l'OSCE, celle d'être une véritable communauté de sécurité où chacun a un rôle à jouer et où chacun a la possibilité de renforcer notre sécurité commune.



Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'OSCE, au cours d'une réunion de travail qui s'est tenue le 15 septembre 2011 au Secrétariat de l'OSCE. À gauche : Virginie Coulloudon, Porte-parole de l'OSCE. À droite : Ian Mitchell, Chef de la coopération extérieure. (OSCE/ Jonathan Perfect)

# Les comités du Conseil permanent :

## c'est là que l'OSCE se met au travail

Lundi, 10 heures du matin, à la Hofburg, à Vienne. Les délégués auprès de l'OSCE s'assoient autour de la table dans la salle des séances plénières pour une nouvelle session de discussions au sein du Comité de sécurité. Pour une personne étrangère à l'Organisation, l'appellation plutôt ambitieuse de la réunion pourrait prêter à confusion. Ce n'est pas là que sont prises les décisions au siège viennois de l'OSCE. Cela se passe ailleurs – lors des séances hebdomadaires du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Le Comité de sécurité, le Comité économique et environnemental et le Comité sur la dimension humaine, correspondant aux trois dimensions de la sécurité de l'OSCE, ont été créés fin 2006 en tant qu'organes informels subsidiaires du Conseil permanent. Sous une présidence nommée par la présidence de l'OSCE du moment, les délégués qui assistent aux réunions « débattent » des thèmes inscrits à l'ordre du jour de l'Organisation et les examinent ; ils « soutiennent » ou « recommandent » des propositions et des stratégies. Cela étant, comme si souvent dans les affaires multilatérales, c'est le caractère informel des comités qui fait leur force. Les débats qui y sont menés prédéterminent le plus souvent les décisions finales et les politiques adoptées aux échelons supérieurs de l'OSCE, notamment lors du Conseil ministériel annuel.

### LE COMITÉ DE SÉCURITÉ

Le Comité de sécurité, que l'Ambassadeur d'Allemagne, Heiner Horsten, préside depuis le début de 2010, s'occupe des aspects non-militaires des questions de sécurité comme la police, la sécurité des frontières ou la lutte contre le terrorisme. Ses réunions ont trois fonctions de base :

Des personnalités venues de l'extérieur de l'Organisation sont invitées à prendre la parole devant le Comité, tenant les délégations à Vienne informées des tendances générales et des partenariats avec d'autres acteurs pertinents. Cet apport de l'extérieur est primordial pour l'OSCE en sa qualité de facilitateur du dialogue sur la scène internationale.

Deuxièmement, les discussions au sein du Comité de sécurité permettent de « prendre la température » et aident les délégations à parvenir progressivement à un consensus sur l'adoption de nouvelles décisions du Conseil ministériel. Bien entendu, ce processus se déroule essentiellement dans le cadre de consultations à l'extérieur de la salle des séances plénières. Mais ce n'est qu'au sein du

Comité que les délégués des 56 États participants sont régulièrement tenus informés des développements les plus récents et qu'ils peuvent, le moment venu, donner leur feu vert à l'adoption de propositions. Assurer la transparence entre l'ensemble des États participants d'une organisation qui a le consensus pour principe directeur est une fonction importante du Comité.

Troisièmement, le Secrétariat, les institutions et les opérations de terrain de l'OSCE font régulièrement rapport au Comité sur leurs activités. Les délégués peuvent ainsi superviser les efforts en cours visant à arrêter les futures orientations de l'Organisation.

### MENACES TRANSNATIONALES

Une quatrième fonction est venue s'ajouter à ces fonctions ordinaires du Comité de sécurité, à savoir un examen général et stratégique des activités de l'OSCE liées aux menaces transnationales. Ces dernières années, le message selon lequel l'OSCE, avec son approche transdimensionnelle de la sécurité et sa vaste portée géographique, pouvait apporter une contribution plus ciblée à la lutte contre des menaces telles que le terrorisme, le trafic de drogues, la migration illégale et autres activités criminelles organisées a été davantage entendu. Au Sommet d'Astana, il a été condensé en un bref slogan : parvenir à une plus grande unité de vues et d'action pour faire face aux nouvelles menaces transnationales.

Cet examen stratégique, axé d'emblée autour du Comité de sécurité, a dynamisé le travail de cette enceinte informelle et renforcé le rôle de son Président. Le Comité a évalué les recommandations formulées dans le rapport de 2010 du Secrétaire général sur les menaces transnationales et a étendu les débats à de nouveaux thèmes de la plus haute importance comme la cybersécurité et le renforcement de la coordination et de la cohérence programmatiques. Cette année, les délégués s'emploient à mettre leurs conclusions en application dans de nouveaux textes sur les mandats et les programmes, ainsi qu'à étudier des moyens d'adapter les capacités actuelles de l'OSCE en conséquence.

### COMITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Le Comité économique et environnemental, que préside actuellement l'Ambassadeur d'Ukraine Ihor Prokopchuk, traite des questions relatives à la deuxième dimension et prépare également les réunions du Forum économique et environnemental annuel de l'OSCE. Les intenses discussions qui ont précédé le Sommet



d'Astana de 2010 et ses résultats, dont la Présidence lituanienne a fait ses priorités, ont déterminé le programme de travail de cette année.

La définition du rôle de l'OSCE dans le dialogue sur la sécurité énergétique a constitué un axe de travail important. Dans le cadre d'une réunion thématique spéciale tenue en mai, le Comité a examiné le rapport à ce sujet que le Secrétaire général avait présenté au Conseil permanent en mars, ainsi que d'autres propositions soumises par les délégations. Il est ressorti des débats que toutes les délégations considèrent nécessaire de renforcer le rôle de l'OSCE en tant qu'enceinte de dialogue sur les défis de la sécurité énergétique, qu'aucun pays ne peut relever à lui seul. Et toutes estiment nécessaire de déterminer clairement ce qu'elles attendent de l'Organisation

Parmi les autres thèmes inscrits à l'ordre du jour cette année figurent la gestion des migrations et la bonne gouvernance. Une proposition de l'Irlande, pays qui assumera la prochaine présidence de l'OSCE, de choisir le thème de la bonne gouvernance pour le Forum économique et environnemental de l'année prochaine a bénéficié d'un large soutien au sein du Comité.

Les discussions sur le développement du transport durable, un des thèmes du Forum de cette année, pourraient bien aboutir à une décision en la matière pour le Conseil ministériel en fin d'année, comme le pourraient les plans visant à accroître le rôle de renforcement de la confiance joué par les activités économiques et environnementales de l'OSCE.

Le Comité examine également la question importante et fondamentale de savoir comment débloquer ce qu'on qualifie souvent de « potentiel inexploité de la deuxième dimension ». Avec l'appui d'un groupe des amis, le président du Comité a élaboré une proposition relative à un projet de décision qui est actuellement en cours d'examen au sein du Comité. Si elle est adoptée, la décision formalisera les progrès accomplis et permettra de moderniser encore le travail dans la deuxième dimension.

Cette année, les États participants auront l'occasion de passer en revue les activités économiques et environnementales de l'OSCE dans le cadre d'une nouvelle initiative, la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale, prévue à Vienne, du 17 au 19 octobre. Le Comité a arrêté le mandat et les modalités d'organisation de cette nouvelle réunion d'examen, lesquels ont ensuite été approuvés par le Conseil permanent.

#### COMITÉ SUR LA DIMENSION HUMAINE

L'Ambassadeur de Suisse, Thomas Greminger, qui a assumé la Présidence du Comité sur la dimension humaine cette année, a entamé sans tarder des consultations avec les États participants. Son objectif était de concevoir un programme de travail ambitieux mais équilibré qui permettrait un renforcement de la

confiance, l'obtention de résultats concrets et une allocation efficace du temps et des ressources disponibles.

Depuis le début de l'année, le Comité a suivi un programme de travail structuré : débat sur un thème principal, préparatifs des réunions sur la dimension humaine et de leur suivi, rapports fournis à titre volontaire par les États participants et exposés présentés par des représentants des structures exécutives de l'OSCE.

Six mois plus tard, le Comité a noté des développements intéressants. Au cours de ses six premières réunions, 15 États participants ont fait rapport à titre volontaire sur leur mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. La Moldavie, l'Autriche et les Pays-Bas ont décrit la suite donnée aux rapports du BIDDH sur leurs élections législatives ou présidentielles. Le Canada, la Pologne, la Croatie et la Géorgie ont présenté leurs meilleures pratiques respectivement dans les domaines du multiculturalisme et de la diversité, de la prévention des crimes de haine, de la réforme du Code pénal et de la liberté des médias.

Les exposés présentés par des représentants des structures exécutives de l'OSCE ont également été instructifs. Janez Lenarčič, le Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), a parlé de l'expérience acquise par le BIDDH dans le cadre de l'observation de plus de 230 processus électoraux ; Roland Bless, Conseiller principal auprès de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, a donné un aperçu détaillé de la situation en matière de liberté des médias. Des experts du BIDDH ont fait des exposés sur la lutte contre la torture ainsi que sur les Recommandations de Kiev relatives à l'indépendance de la justice. Quant au Bureau de l'OSCE au Tadjikistan, il a présenté un plan pour la préparation et le suivi des réunions de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine qui pourrait devenir une meilleure pratique.

Un examen en milieu d'année des activités menées dans la dimension humaine confirmerait que le Comité a réussi à se concentrer sur les questions de fond. Il n'a consacré que relativement peu de temps à négocier les décisions formelles du Conseil permanent sur les réunions concernant la dimension humaine.

Le travail des trois comités est porté par un remarquable esprit d'équipe, un degré élevé de consensus sur les objectifs stratégiques et une culture de l'échange de vues franc. Il n'est donc pas étonnant que certains des membres regrettent de ne pas se réunir plus souvent. Certains diraient même que c'est au sein des comités que le cœur de l'Organisation bat le plus fort.

*Le présent article est basé sur des contributions de l'Ambassadeur Heiner Horsten, Président du Comité de sécurité, de l'Ambassadeur Ihor Prokopchuk, Président du Comité économique et environnemental, et de l'Ambassadeur Thomas Greminger, Président du Comité sur la dimension humaine.*



# Définir les frontières qui nous divisent

Jérôme Bouyjou

Si l'on nous posait la question, la plupart d'entre nous, en tant que citoyens, répondraient probablement que, à part quelques différends bien connus, la délimitation des frontières entre les États participants de l'OSCE est un non-problème. Mais, en fait, les ambiguïtés territoriales abondent dans la région. Certaines résultent des nouvelles frontières internationales qui ont été créées depuis la dissolution de la Yougoslavie et de l'Union soviétique. D'autres résultent d'un déplacement géographique : une rivière qui définit une frontière modifie son cours. Et, parfois, il y a des discordances entre les descriptions figurant dans un traité ou les cartes et la pratique sur le terrain.

Cela nous mène à une deuxième idée fautive très répandue : celle que lorsque deux États sont convenus de l'allocation de territoires, le traçage des frontières sur la carte et sur le terrain est un processus simple et purement technique. Or, ce processus est en fait complexe et plein de pièges politiques.

Les États participants de l'OSCE ont adopté, en 2005, un concept commun de gestion et de sécurité des frontières, embrassant la vision politique de frontières ouvertes et sûres dans un espace de l'OSCE libre, démocratique et plus intégré. Depuis lors, l'Équipe des frontières, qui dépend du Centre de prévention des conflits de l'OSCE, a mis en place un vaste programme de soutien à la réalisation de cette vision. Mais, régulièrement, des incertitudes et des désaccords de longue date quant au tracé effectif des frontières ont entravé les progrès en la matière.

À la demande de la Présidence lituanienne, l'Équipe des frontières a organisé, à Vilnius, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2011, un séminaire intitulé : « Questions appliquées dans le cadre des pratiques internationales de délimitation/démarcation des frontières terrestres ». Dans leurs exposés, des universitaires et des experts ont présenté aux fonctionnaires des douanes, aux juristes et aux diplomates de 20 États participants qui ont assisté au séminaire toute une série de modèles et de méthodes pour l'établissement de frontières, ainsi que de possibilités d'assistance

technique. Et, cela n'est pas sans importance, les représentants de pays voisins ont eu la possibilité de s'entretenir en marge de la réunion. Le but de l'exercice était de promouvoir une participation sans exclusive dans la définition des frontières qui nous divisent.

## UN PROCESSUS COMPLEXE

La frontière qui sépare deux États doit être définie par un accord réciproque. Les spécialistes des questions de frontières parlent de délimitation ou de délinéation. Elle fait l'objet de négociations entre États et, idéalement, devrait être aussi peu ambiguë que possible. La délimitation est suivie, en règle générale, de la démarcation : le marquage physique de la ligne de séparation convenue sur le sol, le plus souvent par des bornes en ciment ou en métal disposées à intervalles réguliers. La délimitation et la démarcation sont mutuellement interdépendantes. Les experts présents à Vilnius se sont accordés à reconnaître que bon nombre de tensions pouvaient être évitées si les négociations politiques concernant la délimitation, même à l'échelon le plus élevé, anticipaient les problèmes susceptibles de se poser sur le terrain.

Les négociations relatives aux frontières constituent un processus complexe. Des négociations bilatérales sont, en règle générale, mais ce n'est pas toujours le cas, la meilleure solution. L'Ambassadrice de Croatie, Andreja Metelko-Zgombic, a évoqué les exemples, d'une part, des négociations de son pays avec la Bosnie-Herzégovine, et, d'autre part, de la soumission de la question de la frontière avec la Slovaquie à l'arbitrage international. Une voie médiane consiste à recourir aux bons offices d'une tierce partie.

La délimitation est généralement effectuée par des commissions des frontières. Les experts ont insisté sur l'importance de les habiliter à négocier. L'expérience a montré que les frustrations qui apparaissent lorsque des commissions n'ont pas le pouvoir de négocier des accords concluants peuvent provoquer une détérioration des relations entre États. Par contre, une délimitation avisée peut constituer un instrument de

Une borne-frontière du côté lituanien de la frontière entre la Lituanie et la Biélorussie. (OSCE)





prévention des conflits. « Dotées d'un mandat souple et approprié, des commissions de tracé des frontières ont été en mesure de résoudre de nombreux différends qui auraient pu provoquer un conflit », a déclaré John Donaldson, de l'Université de Durham.

Il importe également que les membres de la commission passent du temps sur le terrain et tiennent compte du facteur humain, des perceptions de ceux et de celles qui vivent à proximité des frontières. « Il est primordial que les résidents comprennent le processus de délimitation et de démarcation et l'influence qu'il est susceptible d'avoir sur leur vie ; cela contribue à prévenir les conflits », a fait observer Nurlan Sakenov, du Ministère kazakh des affaires étrangères. Des communautés sont parfois installées de part et d'autre des frontières proposées et il peut y avoir des problèmes de droits de propriété ou d'utilisation des sols. Il existe de nombreuses possibilités de compromis. On peut échanger des terres, une forêt pour un champ, par exemple.

Des négociateurs lituaniens et biélorusses de haut rang ont évoqué les 13 années de travail de la Commission mixte lituanienne-biélorusse d'abornement pour délimiter la frontière ambiguë héritée de la période soviétique, travail qui a été mené à bien en 2007. « Les coprésidents de la Commission étaient chargés de procéder à des révisions de la frontière, à condition qu'il y ait un transfert égal de territoire total », a expliqué Zenonas Kumetaitis, du Ministère lituanien des affaires étrangères. « La Commission s'est efforcée de respecter les limites des terres et des propriétés existantes et de préserver l'intégrité des infrastructures de transport et de communication de part et d'autre », a-t-il ajouté.

#### ENFONCEMENT DES BORNES DANS LE SOL

La démarcation, le marquage physique des frontières, est un processus complexe en soi, mais qu'il convient de ne pas considérer comme une procédure ponctuelle. Elle est largement influencée par la phase de délimitation avec laquelle elle est étroitement liée. « Des divergences entre les informations recueillies au cours de la phase de délimitation et la situation sur le terrain représentent un problème et la qualité de la démarcation est largement tributaire de la qualité des données de délimitation », a déclaré Gennadiy Breskalenko, du Ministère ukrainien des affaires étrangères. Dans certains cas, la phase de démarcation permet de corriger une délimitation inappropriée, l'emplacement des bornes étant indiqué dans les documents officiels relatifs à la frontière.

Le type et le nombre des bornes-frontière dépendent de la géographie physique et humaine de la frontière. Des approches différentes peuvent être nécessaires le long d'une même frontière. Les bornes doivent être visibles pour les populations frontalières. « Sauf s'ils savent où se situe la frontière, il existe pour les États voisins un risque d'empiéter sur des installations ou des terres situées de l'autre côté de la frontière, d'avoir des différends au sujet de la propriété foncière et de l'exploitation de ressources, de voir se constituer un no man's land à l'intérieur duquel des terres potentiellement précieuses demeurent inutilisées et où le flou en matière juridique encourage l'activité criminelle », a expliqué Martin Pratt de l'Université de Durham.

Le processus n'est cependant pas terminé une fois que les bornes ont été enfoncées dans le sol. Elles doivent être entretenues et, de temps à autre, remplacées. La géographie change. Des

incertitudes se font jour. Un bon entretien des frontières peut résoudre des ambiguïtés susceptibles de déclencher un différend ou prévenir un conflit à propos de la définition des frontières avant qu'il ne s'intensifie. Al Arsenault, du Canada, a évoqué son expérience au sein de l'une des plus anciennes commissions permanentes des frontières, la Commission de la frontière internationale (CFI) entre le Canada et les États-Unis, qui est opérationnelle depuis 1925 et au sein de laquelle il a exercé les fonctions de commissaire adjoint du Canada. Plus de 8 600 bornes définissent la plus longue frontière terrestre au monde. La CFI maintient à jour les cartes de la frontière et conserve des données détaillées pour chaque borne-frontière. Des opérations annuelles sur le terrain sont conduites par les deux commissaires adjoints, qui entretiennent des contacts étroits tout au long de l'année. La confiance au sein de la CFI est telle que chaque partie est autorisée à remplacer et à réparer les bornes unilatéralement et à communiquer les résultats à l'autre partie.

#### UNE OCCASION POUR L'OSCE DE RENFORCER LA CONFIANCE

Si les négociations relatives aux problèmes de frontières sont des questions souveraines des États participants, l'OSCE peut servir d'enceinte de discussion sur les meilleures pratiques d'autres et sur les obstacles qu'ils ont rencontrés et qu'ils sont disposés à faire connaître. Le séminaire de Vilnius a offert à l'Organisation la première occasion de s'intéresser à cette thématique. L'expérience a montré que l'exposition à des exemples de règlement pacifique des différends relatifs aux frontières pouvait être bénéfique pour les États participants confrontés actuellement à des difficultés en la matière.

La définition des frontières est manifestement un thème bien adapté au mandat de l'OSCE qui est de promouvoir la stabilité dans sa région. Tout comme des frontières mal négociées ou démarquées peuvent être la cause d'une usure des relations entre États, le maintien de bonnes pratiques dans le cadre des processus de délimitation et de démarcation peut constituer un moyen de renforcer l'intégration. Comme toujours en matière de prévention des conflits, la volonté politique, le pragmatisme et la volonté de faire des compromis sont les clés du succès.

*Jérôme Bouyjou est Spécialiste de la gestion des programmes au sein de l'Équipe des frontières du Secrétariat de l'OSCE à Vienne.*



Des participants au séminaire de l'OSCE sur les pratiques internationales de délimitation/démarcation des frontières terrestres, tenu à Vilnius, du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2011. (OSCE/ Jérôme Bouyjou)



ENTRETIEN AVEC GORAN SVILANOVIĆ, COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'OSCE

## Un engagement en faveur de la bonne gouvernance

Goran Svilanović est le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Le 13 juillet 2011, il s'est entretenu de son travail avec Ursula Froese, la rédactrice en chef du Magazine de l'OSCE.

**Ursula Froese :** La région de l'OSCE a connu de nombreux changements depuis les premiers jours de la coopération économique de l'Organisation, coopération qui était axée sur la fourniture d'une assistance aux jeunes démocraties dans le cadre de leur transition vers une économie de marché. Quel est l'objectif principal des activités économiques de l'OSCE aujourd'hui ?

**Goran Svilanović :** Les changements que vous mentionnez sont en effet spectaculaires. Il serait difficile d'affirmer aujourd'hui de l'un quelconque des 56 États participants qu'ils ne sont pas des économies de marché. C'est un changement considérable. D'un autre côté, il y a une crise économique et financière, qui touche la plupart, sinon toutes ces économies. Les qualificatifs « économie de marché » ou « économie non marchande » ne seront pas suffisants pour expliquer les systèmes économiques de ce siècle et des décennies à venir. Certains auteurs parlent de « capitalisme libéral » et de « capitalisme autoritaire », mais je ne suis pas non plus convaincu

que cela soit une explication suffisante des changements que nous vivons. De nouveaux concepts seront nécessaires et nous ferons partie du processus.

Si nous nous reportons de quelques mois en arrière aux événements qui se sont produits dans certains des pays partenaires de l'OSCE en Afrique du Nord et nous demandons pourquoi les gens protestaient, l'une des réponses est qu'ils souhaitent accroître le respect des droits de l'homme dans leur pays. C'était et c'est toujours le cas. Mais, et je tiens à insister sur ce point, ils réclamaient aussi une nouvelle approche de la manière dont sont gouvernées leurs sociétés.

L'OSCE apporte son concours aux États participants, à leur demande, pour assurer la transparence dans leur gestion des fonds publics, mettre en application les normes internationales de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et permettre une gestion efficace des migrations.

Goran Svilanović, le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, lors d'une conférence sur la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus en Serbie, à Kragujevac, le 28 avril 2010. (OSCE/Milan Obradović)

Ce qui relie toutes ces activités entre elles, c'est qu'elles visent à améliorer la qualité de la gouvernance. Il en va de même des activités que nous menons dans le domaine environnemental. Lorsque nous nous intéressons à la gestion de l'eau, nous nous intéressons en fait à la gouvernance, à la façon dont le pays fait face aux défis que représente la rareté des ressources. Lorsque nous traitons de questions relatives à l'énergie, nous nous efforçons également d'améliorer la gouvernance dans ce domaine. Nous considérons donc l'engagement en faveur de la bonne gouvernance comme étant l'engagement général de ce Bureau. Et comme le montre l'exemple de l'Afrique du Nord, l'importance des questions dont traite notre Bureau ne va aller qu'en augmentant au cours des années à venir.

Le Forum économique et environnemental de l'OSCE de l'année prochaine sous la Présidence irlandaise aura le thème suivant : « Promotion de la sécurité et de la stabilité grâce à la bonne gouvernance. »

Notre Bureau à Vienne, mais aussi les présences de l'OSCE sur le terrain, accomplissent à cet égard un travail très important sur des questions qui ne sont parfois pas considérées comme prioritaires ici à Vienne mais auxquelles les États participants concernés attachent beaucoup d'importance. La réforme de la réglementation relative au développement économique dans certains pays, ce qu'il est convenu d'appeler la guillotine réglementaire, en est un exemple. Le fait d'avoir trop de règlements, en particulier s'ils sont peu clairs ou se chevauchent partiellement, ouvre la porte à la corruption. Il devient trop difficile de faire des affaires. C'est un problème dans mon propre pays, en Serbie, et j'ai constaté récemment que les initiatives prises par l'opération de terrain de l'OSCE en Arménie s'appuyaient sur la même idée, à savoir qu'il doit être plus aisé d'y faire des affaires. Les structures juridiques ont besoin d'être réformées et l'OSCE apporte son assistance en la matière.

#### **Les activités économiques et environnementales peuvent-elles également servir de mesure de renforcement de la confiance dans les situations de conflit ?**

Des statistiques récentes montrent que 40 % de tous les conflits qui deviennent violents sont liés d'une manière ou d'une autre à une lutte pour le contrôle de ressources naturelles. Dans ces cas, une coopération en ce qui concerne ces ressources peut atténuer les tensions. Même si un différend au sujet de ressources naturelles partagées ne donne pas lieu à un conflit, la coopération économique et environnementale peut être un outil précieux pour accroître la confiance entre les deux parties.

Nous avons, par exemple, un projet régional de gestion des incendies dans le Caucase du Sud qui réunit des pompiers et des fonctionnaires des ministères concernés d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie pour suivre une formation commune. Un autre exemple est celui de la coopération dans le domaine de l'eau, où nous conduisons divers projets sous-régionaux visant à mettre en place des institutions conjointes de gestion de l'eau entre États participants. En Moldavie, l'OSCE apporte son soutien à un groupe de travail d'experts en agriculture et en

écologie qui s'emploient à renforcer la confiance entre les citoyens touchés par le conflit à propos de la Transnistrie.

#### **Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer l'organisation du Forum économique et environnemental annuel de l'OSCE ?**

Le Forum économique et environnemental – nous parlons du processus du Forum, car il ne s'agit pas d'un événement unique, mais d'un cycle de réunions – est l'activité la plus importante de ce Bureau, à laquelle plus de 400 participants prennent part. Jusqu'à l'année dernière, ce cycle consistait en quatre réunions, débutant en automne. Cette année, nous avons restructuré le Forum ; nous avons désormais trois réunions au cours d'une année civile, le cycle du Forum concordant ainsi avec la durée du mandat de la Présidence de l'OSCE. Et cela laisse un créneau vide pour quelque chose de nouveau. Il s'agira de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale, qui se tiendra pour la première fois cette année, à Vienne, du 17 au 19 octobre.

Le Forum est toujours organisé autour d'un thème déterminé par la Présidence de l'OSCE. Cette année, c'est l'énergie et le transport durables, l'année dernière, c'était les transports, et, l'année d'avant, les migrations. À l'évidence, en nous concentrant sur un thème, nous ne pouvons jamais réellement satisfaire les intérêts de l'ensemble des 56 États participants. Au cours d'une année, nous faisons aussi beaucoup d'autres choses, à la fois au sein de ce Bureau et au niveau des missions de terrain. La Réunion sur la mise en œuvre des engagements permettra à notre Bureau de présenter d'autres activités. Et, bien sûr, nous serons en octobre – le moment sera venu de discuter des objectifs à atteindre au Conseil ministériel. C'est la raison pour laquelle je crois que cela pourrait être une réunion très intéressante.

#### **L'OSCE préside cette année l'Initiative\*\* Environnement et sécurité (ENVSEC). En tant que son président, comment faites-vous avancer cette Initiative?**

Notre objectif prioritaire pendant la présidence de l'ENVSEC par l'OSCE est de renforcer la dimension sécuritaire de son programme de travail dans la région de l'OSCE. L'un des résultats concrets de notre présidence sera une étude de sécurité, actuellement en cours d'élaboration, qui apportera des précisions sur les liens actuels et émergents entre environnement et sécurité dans la région paneuropéenne et identifiera de nouvelles possibilités pour l'Initiative ENVSEC.

Nous mettons l'accent sur l'accroissement de la visibilité de l'Initiative. Le 18 mai, nous avons organisé, à l'intention des États participants de l'OSCE, un exposé sur ses programmes de travail. En octobre, je ferai un exposé similaire au siège de l'OTAN. L'Initiative ENVSEC participera à la septième conférence ministérielle « Un

\* \* L'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC) est un partenariat à six entre l'OSCE, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le Centre environnemental régional pour l'Europe centrale et orientale et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en qualité de partenaire associé.

environnement pour l'Europe », qui se tiendra à Astana en septembre. Et, en décembre, à la réunion préparatoire régionale de la CENUE pour la conférence environnementale mondiale Rio+20 de l'année prochaine, nous travaillerons en étroite coopération avec nos partenaires de l'Initiative ENVSEC pour attirer l'attention sur nos meilleures pratiques dans les domaines de la promotion du développement durable et de la participation publique aux questions environnementales – par exemple, le soutien que nous apportons aux centres Aarhus.

Nous aidons également à organiser le Forum ministériel des Balkans sur l'environnement et la sécurité, qui sera accueilli par la Serbie durant sa présidence du Processus de coopération en Europe du Sud-Est.

#### **L'OSCE s'intéresse-t-elle aux incidences du changement climatique sur la sécurité ?**

Je crois que le changement climatique aura un impact profond sur l'environnement politique, économique et de sécurité de notre planète. Le débat à propos du rôle de l'OSCE face aux incidences du changement climatique sur la sécurité a débuté avec l'adoption de la Déclaration ministérielle de Madrid sur l'environnement et la sécurité en décembre 2007, mais les États participants ne sont pas encore parvenus à un consensus à propos d'une éventuelle décision du Conseil ministériel à ce sujet.

Nous avons contribué au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le changement climatique et coopérons actuellement avec l'Agence européenne pour l'environnement à l'élaboration de scénarios visant à quantifier l'impact du changement climatique sur les disponibilités en ressources naturelles, en énergie et alimentaires en Europe orientale et, sous peu, en Asie centrale.

#### **Dans le cadre de vos activités antérieures, vous vous êtes occupé de questions relatives aux droits de l'homme : vous avez dirigé le Conseil national serbe des droits de l'homme de 1994 à 1996 avant de travailler au Centre de Belgrade pour les droits de l'homme. Cela a-t-il une influence sur votre approche de la coopération économique et environnementale ?**

J'ai beaucoup travaillé ces dernières années dans le domaine des droits de l'homme. À présent, je m'occupe de questions totalement différentes et, à l'OSCE, je suis heureux de pouvoir concilier ces deux domaines. Je vous suis en fait reconnaissant de me poser cette question, car cela me donne l'occasion d'expliquer quelque chose qui me tient vraiment à cœur et, si vous le permettez, ma réponse sera un peu plus longue.

Je suis juriste de formation. En droit, on vous apprend à penser en termes de hiérarchie de lois – vous dites : cette loi est rédigée comme elle l'est, car elle doit être conforme à une loi supérieure, qui, à son tour, doit être conforme à la constitution, et que doit refléter la constitution ? En définitive, vous arrivez à ce que nous appelons le facteur de légitimité suprême.

Les philosophes et les juristes ont bien entendu donné des réponses très différentes à la question de savoir ce que pourrait être ce facteur de légitimité suprême. Nous pouvons cependant affirmer qu'une bonne moitié du XXe siècle a été définie par la notion des droits de

l'homme en tant que facteur de légitimité suprême sur la scène internationale. Tout le système des Nations Unies a réellement été conçu pour assurer la paix et la sécurité dans le monde par la mise en œuvre et le respect des droits de l'homme. Cette idée a prévalu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à nos jours, au début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Mais, aujourd'hui, si nous examinons les changements survenus autour de nous, on peut constater que, à côté de la notion des droits de l'homme, d'autres facteurs importants de légitimité suprême font leur apparition en politique internationale. Si vous essayez de comprendre pourquoi certains pays agissent comme ils le font sur la scène internationale, vous constaterez qu'ils tentent de faire en sorte de disposer d'énergie en quantités suffisantes pour leurs sociétés ; ils expliquent leurs actions en disant qu'ils luttent contre le terrorisme. Ils disent : nous aimerions atténuer le changement climatique et nous vous invitons à coopérer à cet égard. Si vous essayez donc réellement de déterminer quel est le principal facteur de légitimité sur la scène internationale, vous vous apercevrez que c'est, bien sûr, le respect des droits de l'homme, mais c'est aussi la sécurité énergétique, la lutte contre le terrorisme, et le changement climatique ou la sécurité environnementale. Et cela change tout : la situation des pays et la manière dont ils coopèrent entre eux.

Notre Organisation est particulièrement bien placée pour faire face à ce changement, car, depuis sa création, la coopération politico-militaire, la coopération dans le domaine des droits de l'homme et aussi la coopération sur les questions économiques et environnementales sont sa raison d'être.

J'estime que nous devons être réalistes et honnêtes dans l'évaluation des événements qui nous entourent. Les droits de l'homme demeurent le plus important facteur de légitimité, comme les États participants l'ont affirmé dans la Déclaration commémorative d'Astana, lors du Sommet de l'OSCE en décembre dernier, mais ce n'est pas le seul. Il ne peut être dissocié de ces autres questions des plus importantes comme l'atténuation du changement climatique ou la sécurité énergétique ou encore la lutte contre le terrorisme. Ces questions forment un tout. Et c'est là un grand changement. La notion de sécurité globale, telle qu'elle a été définie à l'OSCE, est une bonne réponse à ce monde changé.

# Coup de projecteur sur les activités économiques et environnementales de l'OSCE

## Processus du Forum économique et environnemental

Le Forum économique et environnemental est la principale réunion annuelle et celle qui se tient au niveau le plus élevé dans le cadre de la deuxième dimension de l'OSCE. Le thème du Forum, proposé chaque année par la Présidence de l'Organisation, est approuvé par l'ensemble des 56 États participants. Le processus du Forum comporte des réunions préparatoires et une réunion de clôture. L'objectif de ces réunions est de donner un élan politique au dialogue sur les questions économiques et environnementales liées à la sécurité, ainsi que de contribuer à l'élaboration de recommandations et d'activités de suivi spécifiques.

## Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC)

Répondre aux défis environnementaux et sécuritaires nécessite l'action et l'expertise conjointes de partenaires internationaux. L'Initiative ENVSEC, à laquelle participent six partenaires (OSCE, CENUE, PNUD, PNUE et CER, ainsi que l'OTAN en tant que partenaire associé), exécute des projets visant à renforcer la coopération à l'intérieur des et entre les pays exposés aux atteintes à l'environnement et en concurrence pour des ressources naturelles. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales coordonne le programme de travail de l'Initiative dans le Caucase du Sud.

## Eau et sécurité

Régir l'eau peut exiger de régir des intérêts divergents. Les voies d'eau internationales sont utilisées simultanément par plusieurs pays, ayant parfois des intérêts antagoniques, pour l'hydroélectricité, l'agriculture ou l'industrie. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a facilité la conclusion d'accords relatifs à l'eau sur le Dniestr en Europe orientale, la Sava en Europe du Sud-Est et la Tchou-Talass en Asie centrale. Par ailleurs, la coopération technique concernant la Koura-Araxe (Caucase du Sud) se poursuit.

## Déchets dangereux et sécurité

L'utilisation non viable des ressources et la pollution sont des héritages du passé pour lesquels des solutions doivent encore être trouvées. Le transfert illégal de déchets dangereux peut être à l'origine de tensions. C'est la raison pour laquelle le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a contribué au renforcement des capacités des gardes frontière et des douaniers à détecter le trafic illégal de déchets dangereux en Europe orientale et se prépare à faire de même en Asie centrale.

## Société civile et sécurité environnementale

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales apporte son soutien à un réseau de 32 centres Aarhus répartis dans dix pays de la région de l'OSCE et qui facilitent l'accès public à l'information, la participation publique à la prise de décisions et l'accès à la justice en matière environnementale. À travers son programme de petites subventions, appelé Action civique pour la sécurité et l'environnement (CASE), l'OSCE soutient des projets visant à accroître la sécurité environnementale dans le Caucase du Sud et en Asie centrale.

## Changement climatique et sécurité

Le changement climatique est un problème mondial qui a des répercussions au niveau local. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales élabore des scénarios de sécurité face au changement climatique pour différentes sous-régions de l'OSCE afin d'être en mesure de déclencher une alerte précoce concernant des conflits éventuels et de formuler des recommandations concrètes.

## Énergie et sécurité

L'interdépendance énergétique croissante entre pays producteurs, consommateurs et de transit dans l'espace de l'OSCE rend nécessaire un dialogue coopératif. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, sur la base du mandat que lui ont confié les États participants, s'emploie à promouvoir le dialogue sur la sécurité énergétique et à faciliter l'échange de meilleures pratiques en la matière.

## Bonne gouvernance économique et sécurité

La bonne gouvernance, la transparence et des politiques économiques saines attirent davantage d'investissements internes et étrangers et favorisent le développement durable, la stabilité et la sécurité. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales apporte son concours aux États participants dans le cadre de l'adoption et de l'exécution de leurs engagements internationaux dans les domaines de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il facilite l'échange de données d'expérience et de meilleures pratiques, fournit une aide juridique et soutient les activités de formation visant à accroître les capacités institutionnelles à mettre en application des mesures plus efficaces de lutte contre la corruption et de lutte contre le blanchiment d'argent/financement du terrorisme. Il est veillé avec une attention particulière à faire participer la société civile et le secteur privé à ces activités.

## Migrations et sécurité

Les migrations internationales continuent d'augmenter, de plus en plus de pays étant touchés par leurs effets sur le plan économique, social, culturel et de la sécurité. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales aide les États participants à mettre en œuvre des politiques migratoires plus exhaustives et efficaces en mettant à leur disposition une vaste plateforme régionale pour l'échange d'informations et de données d'expérience. Il a également élaboré des lignes directrices, des manuels et des outils de formation sur la gestion de la migration de main-d'œuvre pouvant servir de matériels d'orientation et de formation pour les États intéressés. À l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, il exécute actuellement un projet d'harmonisation de la collecte et de l'échange de données sur les migrations.

## Transport et sécurité

Des réseaux de transport sûrs sont indispensables au développement et à la stabilité des échanges et de la coopération économique régionale. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales favorise l'adoption et la mise en application d'instruments juridiques liés à la facilitation du transport, des échanges et du passage des frontières. Il a apporté un soutien politique au développement des réseaux de transport euro-asiatiques, s'est employé à promouvoir la diffusion de meilleures pratiques et de normes, a contribué à promouvoir l'intégrité des services douaniers et a facilité le dialogue public-privé. Dans le domaine de la sécurité des transports, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et la CENUE prévoient, ultérieurement cette année, d'exécuter un projet visant à promouvoir une meilleure compréhension des défis en matière de sécurité que soulèvent les transports intérieurs dans toute la région de l'OSCE et à améliorer la coordination et l'efficacité des efforts déployés à l'échelle nationale et internationale pour faire face à ces défis.

# ***DOSSIER***

## **Les Centres Aarhus**



## COMMENT TOUT A COMMENCÉ : LES CENTRES AARHUS ET LA CONVENTION D'AARHUS

Esra Buttanri

Pour s'attaquer aux problèmes de sécurité et d'environnement, il faut que les pays dialoguent et se concertent et qu'au sein de chacun d'entre eux les différents acteurs en fassent de même. La Convention d'Aarhus de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), qui fixe des principes d'accès à l'information, de participation publique à la prise de décision et d'accès à la justice pour des questions liées à l'environnement, est un outil exceptionnel à cet égard. Adoptée le 25 juin 1998 dans la ville danoise d'Aarhus, et entrée en vigueur en 2001, la Convention a ouvert de nouvelles perspectives en définissant les droits d'accès du citoyen à l'information sur l'environnement.

Pour concrétiser les principes de la Convention, l'OSCE, par l'intermédiaire de ses opérations de terrain et du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'Organisation, a commencé à créer des centres Aarhus en 2002. Depuis, l'OSCE, en travaillant étroitement avec des gouvernements hôtes parmi ses États participants et dans le

cadre d'un partenariat rapproché avec le Secrétariat de la Convention Aarhus de la CEE-ONU et l'Initiative pour la sécurité et l'environnement (ENVSEC), a contribué à mettre en place et en fonction un réseau qui couvre désormais trente-deux centres dans dix pays, à savoir l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Monténégro, la Serbie et le Tadjikistan.

Ces centres ont facilité l'élaboration d'un nouveau modèle conceptuel selon lequel les institutions publiques, les administrations locales et régionales et les organisations de la société civile cherchent à résoudre ensemble les problèmes liés à l'environnement dans leurs localités et à trouver des solutions. Ils sont devenus une passerelle entre les citoyens et les autorités. Dans de nombreux pays, ils fournissent également les moyens de créer des coalitions et des partenariats entre les organisations de la société civile.

La structure institutionnelle et la gestion des centres Aarhus varient d'un pays à l'autre voire dans un même pays. Beaucoup

sont hébergés par les ministères de l'environnement, d'autres bénéficient d'un soutien logistique fourni par des administrations locales ou des organisations non gouvernementales.

Les centres Aarhus supervisent un large éventail d'activités. Ils diffusent des informations sur l'environnement, sensibilisent le public, organisent des auditions publiques, surveillent les zones sensibles du point de vue de l'environnement, contribuent à la planification locale de l'environnement et font participer les jeunes et les femmes à des activités liées à l'environnement. Ils servent de plus en plus de centres de communication avec le public dans le domaine de l'environnement et de la sécurité.

*Esra Buttanri est Conseillère pour les questions liées à l'environnement auprès du Bureau du coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE.*

## UN PAS DE PLUS VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET UNE ÉCONOMIE VERTE

Ella Behlyarova

L'OSCE a été un partenaire vraiment remarquable dans de nombreux domaines d'activités de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et les centres Aarhus ont considérablement contribué au renforcement de l'impact de la Convention Aarhus et, récemment, de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Les rapports soumis récemment par les gouvernements sur leur mise en œuvre de la Convention montrent clairement que les centres Aarhus jouent un rôle important dans de nombreux pays. Sources de connaissances sur l'environnement et de compétences professionnelles pour les gouvernements et le public, ils sont utilisés dans de nombreux cas comme canal de communication et de coopération entre les autorités et les organisations non gouvernementales.

Pour faire des choix en connaissance

de cause et vraiment participer à la gestion d'une société durable, les populations doivent pouvoir accéder aux informations qui leur sont nécessaires et exercer leurs droits de citoyens. Les centres Aarhus sont là pour mieux les informer, mais les gouvernements peuvent aussi bénéficier de leur soutien lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre des politiques pour promouvoir la gestion durable et la croissance économique verte. Les centres Aarhus fournissent donc des services utiles dans ces deux dimensions, on peut donc parler d'une situation gagnant-gagnant.

La Convention d'Aarhus est le seul instrument international contraignant qui incarne le principe de la gouvernance environnementale participative énoncée dans le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement adoptée il y a presque vingt ans. À l'approche du Sommet de Rio, vingt ans après, les centres

Aarhus sont un pas de plus vers la mise en place collective d'un développement durable et d'une économie « verte ».

De plus en plus de centres Aarhus sont ouverts dans des pays différents de la région de la CEE-ONU et je ne peux qu'être enthousiaste par cette évolution que j'encourage fermement. Je vois de nouveaux domaines de coopération potentielle, par exemple aider les pays à appliquer les décisions de la Réunion des Parties de la Convention, sur la base des recommandations du Comité d'application, et regrouper toutes les forces disponibles dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité et l'environnement (ENVSEC).

*Ella Behlyarova est responsable de la Convention d'Aarhus au secrétariat de la CEE-ONU à Genève.*

## DÉFENDRE L'INTÉRÊT PUBLIC FACE À L'IMPACT DE L'EXTRACTION MINIÈRE DE L'OR : LE CENTRE AARHUS D'OSH

Kanybek Isabaev

Dans le district de Chatkal, à l'ouest du Kirghizistan, les populations extraient l'or du lit des rivières depuis des milliers d'années. Aujourd'hui, le secteur industriel de l'extraction minière de l'or connaît un développement rapide. Depuis 2000, des sociétés étrangères font de la prospection géologique, de l'extraction minière, et construisent des usines de traitement de l'or.

Les questions sociales et environnementales que pose ce développement sont complexes. Les activités d'extraction et les usines de traitement procurent des emplois aux populations et des ressources financières aux villages mais elles causent également des dégâts à l'environnement, notamment la déforestation et la pollution de l'eau, et dégradent les ressources en terres.

Au début de 2007, l'ONG FOAT, spécialisée dans la défense de l'environnement, a envoyé un courrier au Centre d'information Aarhus d'Osh au nom des habitants de Kanysh-Kya. Ce courrier décrivait les problèmes posés par l'extraction de l'or, en particulier la pollution, la déforestation, la destruction des pâturages et des zones de protection des rivières. Les habitants demandaient de l'aide pour reprendre le contrôle de leur environnement. Le Centre a répondu en organisant une formation, à Kanysh-Kya et dans la ville de Terek-Sai, sur la manière dont le public peut exercer son droit à la participation aux décisions en matière d'environnement en vertu de la Convention d'Aarhus.

Des habitants qui avaient participé aux sessions de formation ont créé un groupe de travail. Les 17 et 18 mai 2007, ce groupe a organisé une audition publique à Terek-Sai et soumis un certain nombre d'exigences aux sociétés effectuant de la prospection géologique et de l'orpaillage dans le district de Chatkal. Il exigeait notamment que les zones dégradées dans lesquelles les sociétés se livraient à leurs activités soient remises en état, que les sociétés respectent les dispositions juridiques de la République du Kirghizistan en matière d'environnement, qu'elles emploient du personnel local et tiennent des réunions d'information annuelles. Le processus de participation publique était lancé.

### L'HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE

Quatre ans plus tard, d'innombrables réunions, lettres et conversations téléphoniques de personnes et de groupes engagés ont changé la donne et les sociétés d'extraction minière tiennent désormais compte de l'impact social et environnemental des activités qu'elles conduisent dans le district de Chatkal. Un financement de la Norvège ainsi que des ressources financières et des avis d'experts de l'OSCE, de l'Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC) et du Centre d'information Aarhus ont été des éléments importants dans cette réussite, tout comme la coopération de l'administration



d'État de la région de Chatkal et de l'Agence d'État pour la protection de l'environnement et des forêts.

La réunion qui s'est tenue le 12 mai 2009 dans le district voisin d'Ala-Buka a joué un rôle décisif dans ce succès, dans la mesure où un grand nombre des demandes formulées lors de l'audition de Terek-Sai se sont traduites par des promesses. Les représentants des sociétés d'extraction minière de l'or, les habitants, des responsables du gouvernement et les médias des districts de Chatkal, Ala-Buka et Aksy ont participé à un débat très vif sur l'impact de ce secteur industriel sur l'environnement et la société. Plusieurs résolutions ont été adoptées au cours de cette réunion : les sociétés se sont engagées à respecter la législation relative à l'environnement et à s'immatriculer au registre du pays et du lieu où elles exercent leurs activités, point important qui permet aux communautés de bénéficier des recettes fiscales. Elles ont accepté d'embaucher des travailleurs locaux et de fournir des prestations de sécurité sociale. Il a également été convenu que le Ministère des ressources naturelles devrait être chargé d'annuler les licences des sociétés qui ne respecteraient pas les accords qui leur sont liés.

Aujourd'hui, des progrès ont été accomplis à tous ces égards. Selon les informations fournies par le service des





Habitants de Chatkal présents à une audition publique organisée par les sociétés d'exploitation minière (Kanybek Isabaev)

impôts du district de Chatkal, quatre des douze sociétés qui travaillent dans la région sont immatriculées au registre local et paient des impôts dans ce district, et huit autres sont en cours d'immatriculation.

Une commission spéciale créée par le Ministère des ressources naturelles étudie la légalité des licences de prospection et de développement qui ont été accordées aux sociétés. Plusieurs licences ont été retirées sur décision de cette commission.

Les sociétés d'extraction minière organisent désormais des auditions publiques. Une audition a eu lieu le 5 juin 2010, la plus récente le 8 juin 2011. La plupart des sociétés travaillant dans le district ont présenté des informations sur leurs activités lors de ces réunions.

Les sociétés embauchent du personnel local. Selon le Département chargé de la migration et de l'emploi à l'échelon du district, 1 264 personnes sont actuellement employées dans les sociétés d'extraction minière de la région de Chatkal. Les sociétés fournissent également une aide sociale : l'administration d'État de la région de Chatkal et les sociétés d'extraction de l'or prévoient de verser à ce titre 30 millions de soms en 2011.

Les sociétés qui ont causé des dégâts à l'environnement ont commencé à remettre en état les terres dégradées.

À ce jour, la diversité biologique a été restaurée sur une superficie de 34 hectares.

Rien ne permet d'affirmer que l'extraction minière de l'or n'est plus une source de préoccupations environnementales et de tensions dans le district de Chatkal. Il y a quelques semaines, des habitants des villes de Terek-Sai et de Kyzyltokoy ont protesté contre les conditions dans lesquelles les populations locales étaient embauchées dans l'usine de traitement de l'or d'Ala-Buka. Ils ont exprimé leur colère concernant la pollution et la détérioration des routes et exigé que les rivières de Chatkal et de Kasansai soient nettoyées et débarrassées de leurs déchets toxiques. Le Centre Aarhus d'Osh a fourni des avis d'experts en la matière. Aujourd'hui, il y a au moins une chose dont on peut être sûr : au moment où l'on cherche des solutions pour régler le litige, les exigences du public feront partie de l'équation.

*Kanybek Isabaev est Directeur du Centre d'information Aarhus d'Osh.*

## LE RÉSEAU DE CENTRES AARHUS AU TADJIKISTAN

Nargis Hamrabaeva

Le Tadjikistan compte quatre centres Aarhus : à Douchanbé, Khoudjand, Kourgan-Tioubé et Khorog. Les quatre centres Aarhus régionaux ont signé un mémorandum le 24 avril 2009 portant création d'un réseau unique. « Plus qu'un partenariat, cette initiative nous oblige à partager des informations, à échanger des avis sur n'importe quelle question », déclare Munira Rakhmatullaeva, qui dirige le Centre Aarhus de Kurgan-Tioubé.

### DOUCHANBÉ : UNE DÉCENNIE FRUCTUEUSE

Le Tadjikistan a signé la Convention Aarhus en 2001. Peu après, le premier centre Aarhus a été créé à Douchanbé, avec l'appui de l'OSCE et dans le cadre d'un projet de l'Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC). Pour ce centre, la décennie a été fructueuse. Il a examiné la législation sur l'environnement, fait pression pour qu'elle soit appliquée, traduit la Convention d'Aarhus en tadjik et organisé des audiences publiques sur la stratégie nationale du Tadjikistan en matière d'environnement. Avec l'aide du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan, il a également préparé des émissions de télévision, organisé quinze séminaires sur la Convention Aarhus dans l'ensemble du pays et enfin publié des bulletins trimestriel d'information sur l'environnement ainsi que la revue *Nature and Life*.

Le Centre Aarhus de Douchanbé a créé par ailleurs le Club des journalistes. Ceux-ci se réunissent à intervalles réguliers au Centre pour débattre de questions d'actualité ou importantes liées à l'environnement comme le réchauffement climatique, la gestion des déchets, la pollution et les moyens de mieux la contrôler, la dégradation des terres, la prévention des catastrophes naturelles et la réponse à leurs effets, ainsi que les risques d'irradiation. Les journalistes échangent des avis sur la façon de trouver les informations et de les traiter.

### KHOUDJAND : INFORMATION DU PUBLIC ET ACCÈS À LA JUSTICE

Le Centre Aarhus de Khoudjand, dans la province du nord de Soghd, s'appuie aussi sur des journalistes pour faire passer son message. « Les journalistes hésitaient à écrire sur des sujets liés à l'environnement et nous leur avons expliqué que leurs articles pouvaient changer radicalement les choses. Nous avons organisé quatre festivals de journalisme écologique à Soghd et conclu un partenariat avec eux pour mettre sur pied un festival pour les journalistes d'Asie centrale », explique Dimitri Prudskikh, Directeur du Centre.

Les problèmes de sécurité que posent les déchets radioactifs est un sujet épineux à Soghd, où plus de 400 hectares sont recouverts de déchets nucléaires laissés à l'abandon près des anciennes mines d'uranium à Taboshar. Depuis son ouverture en 2006, le Centre a distribué du matériel d'information et organisé des débats pour



Verger de pêchers aménagé à 2 300 mètres d'altitude près de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan dans le cadre d'un projet du Centre Aarhus de Khorog (Tadjikistan). (Farkhod Abdurakhmonov)

que les habitants soient informés sur ces questions.

Cette année, le Centre de Khoudjand a commencé à mettre en œuvre le troisième pilier de la Convention d'Aarhus, c'est-à-dire l'accès à la justice. Un participant à la formation dispensée par le Centre sur les droits liés à l'environnement a introduit une action en justice contre l'administration de la ville de Khoudjand qui avait refusé de fournir des informations sur les émissions polluantes d'une distillerie. Le tribunal lui a donné gain de cause. « C'est la première fois dans la jurisprudence du Tadjikistan qu'un citoyen a défendu le droit à l'information relative à l'environnement. Les responsables gouvernementaux qui traitent des normes de protection de l'environnement doivent impérativement prendre en compte la Convention d'Aarhus et le fait que chaque personne a le droit d'accéder librement à ce type d'information », observe Prudskikh.

### KOURGAN-TIOUBÉ : LES JEUNES DÉBATTENT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Centre Aarhus de Kourgan-Tioubé, au sud du Tadjikistan, a été créé en 2009 par le biais d'une organisation non gouvernementale avec le concours du Bureau de l'OSCE. Il répond aux demandes d'information, fournit des avis juridiques, publie des lettres d'information sur l'environnement, organise des tables rondes et conduit des opérations de nettoyage de l'environnement.

Selon la directrice, madame Rakhmatullaeva, le Centre met sur pied des projets très intéressants, en particulier des séminaires d'été pour les cadres et les responsables des pouvoirs publics. « Vous devez commencer par former des spécialistes si vous voulez que le public soit bien informé de ses droits en matière d'environnement », affirme-t-elle.

Le Centre de Kourgan-Tioubé organise chaque semaine un débat sur l'environnement dans le cadre d'un ➤➤

club où les étudiants viennent discuter et proposer des solutions aux problèmes environnementaux de la région. Mme Rakhmatullaeva rappelle que les membres de ce club ont déjà eu l'occasion d'utiliser les connaissances acquises pendant les débats pour défendre leurs droits, notamment dans une affaire de collecte illégale de la taxe foncière.

#### **KHOROG : COOPÉRER AVEC LES COLLÈGUES AFGHANS**

Le Centre Aarhus de Khorog, qui est le Centre Aarhus le plus récent au Tadjikistan, est hébergé par l'Association Milal Inter des entrepreneurs et des agriculteurs des montagnes de la région autonome du Haut-Badakhchan. Il encourage la gestion durable des terres pour empêcher la dégradation des écosystèmes montagneux. Le Centre a par exemple contribué à un projet d'aménagement de vergers dans un marais asséché de la région de Roshan et à 2 300 mètres au-dessus de la mer dans la région de Shugnan.

Le Centre de Khorog met l'accent sur la coopération avec les collègues afghans. Boimurodov Alibahshev, le directeur du Centre, note que comme la région autonome du Haut-Badakhchan et le Badakhchan afghan ont un seul et même écosystème, il est possible de mettre en œuvre de nombreux projets conjoints en matière d'environnement. « Nous avons appris à nos collègues afghans la meilleure manière de faire pousser la pomme de terre, qu'ils cultivent désormais avec succès et vendent sur le même marché frontalier que nous », explique-t-il.

Le réseau des centres Aarhus au Tadjikistan poursuit ses activités avec le soutien de l'OSCE, du gouvernement norvégien et de l'Initiative ENVSEC.

*Nargis Hamrabaeva est journaliste à l'agence de presse Asia Plus.*

## **CRÉATION D'UN REGISTRE DES POLLUANTS : LES CENTRES AARHUS AU KAZAKHSTAN**

Gulsara Yeskendirova

Les rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol dégradent l'environnement fragile de notre planète. Lors d'une réunion extraordinaire qui s'est tenue en 2003, les parties à la Convention d'Aarhus ont décidé d'adopter le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP). Ces registres qui, selon le Protocole, doivent être mis à la disposition du public, sont des inventaires des polluants rejetés par des sites industriels et d'autres sources. Il s'agit donc d'instruments puissants qui peuvent obliger les pollueurs à modifier leurs comportements. Jusqu'ici, vingt-sept parties à la Convention d'Aarhus ont signé et ratifié le protocole RRTP. Le Kazakhstan pourrait bientôt en faire de même.

En septembre 2011, lors de la septième Conférence ministérielle qui s'est tenue à Astana sur le thème de l'environnement en Europe, le Centre Aarhus du Kazakhstan a organisé un événement en marge avec le Secrétariat de la Convention d'Aarhus de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), au cours duquel il a présenté son projet de création d'un Registre pour le Kazakhstan, qui respecte les exigences du Protocole.

En 2009, la décision de l'ONG Green Women d'établir un registre pilote des sociétés implantées dans la partie orientale du Kazakhstan a donné lieu aux premières

mesures d'enregistrement des polluants dans ce pays. Le Centre de l'OSCE à Astana a prêté son concours à cette initiative.

Le registre peut être consulté sur le site web <http://kz-prtr.org>.

En 2010, le Centre de l'OSCE à Astana a également prêté son concours au Ministère de la protection de l'environnement pour examiner la législation nationale et la rendre conforme aux obligations

du Protocole sur les RRTP.

Cette année, l'OSCE et le Centre Aarhus national ont uni leurs efforts pour aider le Kazakhstan à créer un registre des rejets et transferts de polluants. Des experts, dont un spécialiste de la cartographie et des systèmes d'information géographique, ont élaboré des recommandations détaillées pour organiser et gérer un registre et mettre au point une version pilote au niveau national. Le pilote est conçu sous la forme d'un site web et se trouve actuellement sur le serveur du Centre Aarhus.

#### **SÉCURITÉ MARITIME**

Outre le Centre Aarhus national d'Astana, le Kazakhstan compte deux centres Aarhus près de la mer Caspienne. Tous deux bénéficient de l'appui de l'OSCE dans le cadre d'un projet ENVSEC (Initiative pour la sécurité et l'environnement) qui a également reçu des contributions du gouvernement norvégien. Le Centre Aarhus d'Atyrau s'efforce de rassembler des représentants du secteur industriel, de la société civile et du gouvernement afin de traiter les problèmes liés à la pollution par les hydrocarbures et les déversements de pétrole. Il traite un grand nombre de problèmes dans quatre régions différentes en travaillant avec des ONG et des journalistes. Le Centre Aarhus d'Aktau a ouvert ses portes en mai 2011. Le réseau des centres Aarhus du Kazakhstan, qui bénéficie de l'assistance continue de l'OSCE et de ses partenaires, se développera afin de contribuer à la participation du public aux décisions prises en matière d'environnement.

*Gulsara Yeskendirova est Directrice du Centre Aarhus national à Astana.*



# ACTION CIVIQUE POUR LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Si, par de nombreux aspects, l'idée d'Action civique pour la sécurité et l'environnement (CASE) est simple, ses objectifs sont ambitieux. Lancé par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE en 2009 et placé sous les auspices de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC), le programme permet à des groupes de la société civile de bénéficier de petites subventions, d'un montant de 5 000 à 10 000 euros, dans des régions où celles et ceux qui s'emploient à promouvoir la bonne gouvernance environnementale peuvent éprouver des difficultés à obtenir un soutien financier et politique.

CASE a d'abord été lancé en Arménie et en Azerbaïdjan. Depuis 2010, des subventions peuvent aussi être obtenues de CASE au Tadjikistan, où l'on veille particulièrement à

soutenir les ONG rurales dans les zones isolées qui n'ont pas les ressources disponibles dans la capitale pour sensibiliser davantage à l'environnement. Le programme CASE tire parti des activités menées par les centres Aarhus dans ces trois pays et vient les renforcer.

Les projets appropriés sont choisis par le Comité national de sélection de CASE, qui se compose de représentants du gouvernement, de la société civile et d'organisations internationales, et sont approuvés conformément à la stratégie de CASE pour ce pays. À ce jour, 36 pays ont bénéficié du soutien du programme CASE. L'Autriche, le Canada, le Luxembourg, les États-Unis d'Amérique et Statoil ont été les principaux financiers du programme.

Bergers près de Khinalig, en Azerbaïdjan. (OSCE/Zahra Ahmadova)

## CASE EN AZERBAÏDJAN

Zahra Ahmadova

Le village pittoresque de Khinalig, sur le majestueux Shahdag, est l'établissement humain le plus haut perché d'Azerbaïdjan. Une route qui serpente entre des paysages fascinants de collines verdoyantes et de rivières au débit rapide mène au village dont les habitants dépendent, depuis toujours, de l'élevage de moutons et de l'artisanat pour vivre. Si ce dernier a quasiment disparu, l'élevage s'est considérablement développé, mettant à rude épreuve les pâturages aux alentours du village. En fait, ce développement rapide correspond à une tendance qui s'étend à l'ensemble du pays.

« L'intensification du pâturage a des incidences sur l'environnement, notamment l'érosion du sol et la désertification », explique Gasham Abayev, qui dirige l'organisation non gouvernementale Appui au développement du tourisme à Khinalig. Avec le soutien financier du programme Action civique pour la sécurité et l'environnement (CASE), son organisation a lancé un projet visant à surveiller les pâturages d'été aux alentours de Khinalig et à élaborer des recommandations à l'intention des agriculteurs locaux et des responsables politiques à Gouba et Bakou.



En Azerbaïdjan, deux ans après le début de ses activités sur place, CASE a soutenu 11 projets répartis à travers tout le pays dans le cadre de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC). L'impact de l'exploitation minière sur l'environnement, la déforestation, le risque de glissements de terrain, les déchets médicaux dangereux et les répercussions du changement climatique sur l'agriculture sont quelques-uns des problèmes traités.

Un axe de travail important est celui de l'utilisation écologiquement

responsable de l'énergie. Le Bureau de l'OSCE à Bakou s'emploie depuis 2009 à promouvoir les sources d'énergie renouvelables. Désormais, grâce à une subvention obtenue dans le cadre du programme CASE, le village de Novkhany, situé sur la péninsule d'Apchéron, où de nombreuses serres permettent de produire des légumes et des fleurs, diffuse des informations au sujet de l'énergie solaire. Actuellement, les agriculteurs utilisent de l'essence ou d'autres combustibles pour chauffer leurs serres. Le Centre environnemental régional ➤

pour le Caucase (CER Caucase), qui exécute le projet, doublera la subvention versée au titre du programme CASE en faisant l'acquisition d'un panneau solaire et en l'installant sur une serre sélectionnée dans le cadre d'une procédure concurrentielle.

Un autre projet mené dans le cadre du programme CASE a permis de sensibiliser de jeunes dirigeants au lien entre énergie et sécurité, ainsi qu'aux trois piliers de la Convention d'Aarhus, à savoir accès public à l'information, participation publique et accès public à la justice en matière environnementale, afin qu'ils puissent transmettre ces connaissances à leurs homologues au

sein des collectivités locales dans tout l'Azerbaïdjan.

Le partenariat étroit avec le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, le Programme des Nations Unies pour le développement, Statoil et l'Union publique EkoSfera, qui ont donné des conseils stratégiques et aidé à sélectionner les projets dans le cadre de leur participation au Comité national de sélection de CASE, a joué un rôle essentiel dans le succès du programme.

*Zahra Ahmadova est la Coordinatrice de CASE Azerbaïdjan au sein de l'Unité économique et environnementale du Bureau de l'OSCE à Bakou.*



Femmes du village de Khinalig, en Azerbaïdjan (OSCE/Zahra Ahmadova)

Dépôts d'arsenic sur un site de déchets miniers abandonné à Alaverdi, en Arménie. (ENVSEC/V. Mello)



## CASE EN ARMÉNIE

William Hanlon et James McMordie

Les centres Aarhus d'Arménie sont des pionniers du mouvement Aarhus au sein de l'Organisation. Les premiers centres, soutenus par le Bureau de l'OSCE à Erevan, ont ouvert en 2002. Aujourd'hui, le réseau compte 15 centres, répartis dans presque toutes les régions du pays.

Les centres Aarhus sont un élément important de la gouvernance environnementale en Arménie. Ils créent les conditions d'une participation publique effective et ont servi, au fil des années, de plateforme pour l'organisation de débats souvent animés sur les préoccupations en matière d'environnement avec des représentants des administrations nationales et locales, des membres des communautés villageoises et des écologistes, contribuant ainsi à la formation de mouvements environnementaux locaux et influençant les décisions des pouvoirs publics.

Depuis 2009, les centres Aarhus en Arménie remplissent une fonction importante consistant à soutenir les projets menés dans le cadre du programme Action civique pour la sécurité et l'environnement (CASE). Le programme CASE a commencé à se concrétiser en Arménie alors que le Bureau de l'OSCE à Erevan préparait le Plan stratégique devant être mis en œuvre dans le pays en 2009. Le Comité national de sélection l'a adopté et l'a utilisé comme base en vue

de sélectionner des projets pour une première phase qui a débuté en février et mars 2010 et porté sur des thèmes aussi divers que le transport durable à Erevan, l'agriculture biologique dans la région du Tavush et la gestion des déchets, le développement de zones vertes ou la prise en compte des spécificités dans la région de Goris. Cette première phase a été suivie d'une deuxième et d'une troisième phase plus tard dans l'année, 17 projets au total ayant été approuvés.

L'une des premières subventions a été allouée à Anahit, un centre de soutien aux femmes de la ville d'Alaverdi. Les membres du centre avaient des inquiétudes au sujet d'un ancien dépôt de déchets miniers contenant de l'arsenic et qui était en mauvais état. En fait, ils soupçonnaient que l'état de cette décharge pouvait constituer un risque pour les eaux souterraines et, en tant que tel, un danger considérable pour la santé de la population locale. Une autre source de préoccupation était que >>>



Débris le long de la rive du fleuve Hrazdan, en Arménie. Un projet mené dans le cadre du programme CASE analyse les risques pour l'environnement qu'entraîne le déversement de déchets dans le fleuve. (ENVSEC/V. Mello)

l'emplacement de la décharge, au sommet d'une colline à proximité de la ville d'Alaverdi, pouvait être sujet à des éboulements de terrain qui menaçaient les zones résidentielles. Le groupe a demandé et obtenu une subvention du programme CASE en vue de procéder à une analyse du site et d'élaborer des propositions pour un assainissement efficace.

Les travaux ont débuté en février 2010. Œuvrant aux côtés de la municipalité et du propriétaire de la décharge, le Centre a procédé à des examens sismiques et autres analyses scientifiques de la zone, qui ont confirmé les soupçons antérieurs de danger pour la santé publique. Grâce à la subvention obtenue, le groupe a été en mesure d'organiser des débats publics, de produire deux programmes de télévision et de faire insérer un certain nombre d'articles dans un journal local. Un atout supplémentaire du projet a été la coopération fructueuse entre le groupe et la municipalité ainsi que les propriétaires de la décharge.

Un autre projet a été mené à bien dans la région de Hrazdan, un noyau industriel d'Arménie centrale, par l'Association intercommunautaire de la localité de Hayanist. Le fleuve Hrazdan est une source d'eau dont la population locale dépend pour l'irrigation des cultures et la pêche. La subvention que lui a allouée le programme CASE a permis à l'association d'analyser l'impact des diverses industries et des divers projets de construction sur le bassin fluvial et de prendre des mesures appropriées.

Les risques pour l'environnement, notamment ceux que présentent les sites industriels et de stockage de déchets le long du fleuve Hrazdan ont été recensés, cartographiés et évalués. Une fois cela fait, le groupe a présenté ses conclusions au public et identifié des solutions générales pour faire face à ces risques, notamment la construction d'installations de traitement des eaux usées.

Ces deux exemples illustrent l'influence considérable que peuvent avoir les groupes de la société civile avec un soutien même modeste, ainsi qu'avec l'aide et la coopération des administrations locales, du monde des affaires et des organisations internationales. Alors que débute la phase quatre du programme CASE en Arménie, nous pouvons être certains qu'il continuera d'être bénéfique pour nous tous.

*William Hanlon est spécialiste des questions économiques et environnementales au Bureau de l'OSCE à Erevan. James McMordie était stagiaire auprès de ce même Bureau.*

# VERS UNE MEILLEURE ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT : LE CENTRE AARHUS DE GÉORGIE

Tamar Gugushvili et Nino Gvazava

L'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) est un outil important pour la prise de décisions en connaissance de cause dans le cadre des activités qui influent sur l'environnement. Imposé par la loi dans la plupart des États participants de l'OSCE, cet outil permet aux concepteurs de procéder à une évaluation technique de l'impact que des projets prévus sont susceptibles d'avoir sur leur environnement biophysique et social, et les oblige à justifier leurs décisions en conséquence.

En Géorgie, les projets susceptibles de poser un risque pour l'environnement et la santé humaine nécessitent une autorisation accompagnée d'une EIE obligatoire. Le système pourrait être encore amélioré – en effet, ces dispositions ne s'appliquent pas à des activités potentiellement nocives comme, par exemple, l'exploitation minière et la production de papier. Cela étant, c'est actuellement le principal instrument de réglementation environnementale en Géorgie et le seul outil permettant au public de participer à la prise de décisions en matière d'environnement.

## OBSERVATION DU PROCESSUS

Le Centre Aarhus de Géorgie a commencé à observer le processus d'EIE dans le pays en 2007. Il analyse le cadre institutionnel et juridique, vérifie que les procédures et les rapports d'EIE sont conformes à la législation nationale, ainsi qu'aux dispositions de la Convention d'Aarhus, et participe aux auditions publiques organisées dans le cadre des EIE. Le Centre publie les conclusions sur son site Web public, les transmet aux parties prenantes, dont le Ministère de la protection de l'environnement, et organise des débats à leur sujet lors de tables rondes publiques.

Une visite du site Web public du Centre apporte la preuve de l'importance qu'il attache à la participation du public. Les nouveaux projets de développement et les auditions publiques y sont annoncés et tous les rapports préliminaires et finaux d'EIE peuvent y être consultés. Les informations sur les projets en cours sont actualisées régulièrement. Le Centre a élaboré une base de données de projets en ligne à l'usage aussi bien des institutions de la société civile ➤

Le Centre Aarhus de Géorgie a élaboré des spots télévisés pour illustrer les risques que la pollution fait peser sur la santé et informer les citoyens de leur droit, en vertu de la Convention d'Aarhus, de participer aux décisions qui influent sur l'environnement. Ces spots ont été diffusés d'avril à juin 2011. (Centre Aarhus de Géorgie)



que des institutions publiques. Elle contient les pièces justificatives écrites de l'approbation des EIE, ainsi que des informations sur les conditions d'autorisation de chaque projet depuis 2008.

La participation du public au processus d'EIE est, en règle générale, faible. Le Centre a cependant constaté que l'adoption de mesures positives pour l'encourager donnait des résultats. La distribution de dépliants et le recours à des affiches fournissant des informations supplémentaires sur les projets ont eu pour effet d'accroître la participation aux auditions publiques organisées dans le cadre des EIE. Et les débats publics ont permis d'obtenir des résultats tangibles, aboutissant, par exemple, à une décision de ne pas aménager une décharge à proximité d'une localité. Se fondant sur ses observations, le Centre recommande d'impliquer le public dès les tout premiers stades de la prise de décisions. Ainsi, les projets qui n'ont guère de chance d'être approuvés par le public n'ont pas besoin d'être soumis au coûteux processus d'EIE.

#### AMÉLIORATION DU SYSTÈME

Cette année, le Centre Aarhus de Géorgie participe en qualité de partenaire local à un nouveau projet lancé à l'initiative du Ministère géorgien pour la protection de l'environnement et mis en œuvre conjointement par la Commission d'évaluation environnementale des Pays-Bas et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Ce projet a pour but de fournir aux décideurs une estimation des coûts et, partant, une justification sur le plan financier pour améliorer le processus d'EIE. Pour des secteurs particuliers, comme la construction de centrales hydroélectriques et d'autoroutes, ainsi que la production de matériaux de construction, le Centre élaborera des lignes directrices détaillées permettant de définir le cadre initial d'un projet. Et il formulera des recommandations pour harmoniser la législation en vigueur avec les dispositions de la Convention d'Aarhus et la directive de la Commission européenne relative à l'EIE. Toutes ces mesures représentent des pas en avant vers l'instauration d'un système efficace d'autorisations environnementales en Géorgie.

Avec le soutien de l'OSCE et de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC), le Centre Aarhus en Géorgie continuera de servir de centre de ressources pour la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus dans le pays.

*Tamar Gugushvili est la spécialiste de la communication publique chargée du suivi des évaluations de l'impact sur l'environnement au Centre Aarhus de Géorgie. Nino Gvazava est la responsable adjointe de ce Centre.*



## FAIRE EN SORTE QUE LE DÉVELOPPEMENT DEMEURE ÉCOLOGIQUE : LES CENTRES AARHUS EN ALBANIE

Robert Mangham

L'Albanie connaît ces dernières années une période prolongée d'investissement, avec de nombreux nouveaux projets dans les secteurs de l'énergie et de l'infrastructure portant notamment sur la construction de routes et les centrales thermiques et hydroélectriques. La côte magnifique du pays, ses sommets enneigés, ses lacs de montagne et ses sites faisant partie du patrimoine culturel mondial attirent aussi un nombre de touristes en constante augmentation. Le développement rapide de l'Arménie, s'il offre certes des emplois nouveaux et des débouchés commerciaux, qui sont particulièrement appréciés dans les zones isolées, pose des défis considérables pour la protection de l'environnement, liés essentiellement à l'absence de systèmes appropriés de gestion des déchets à travers le pays.

Dans ce contexte, il existe un réel besoin d'informer le public en ce qui concerne les questions relatives à l'environnement et de lui permettre d'avoir son mot à dire en la matière. La Présence de l'OSCE en Albanie gère un programme de soutien au Gouvernement albanais pour ➤





Coucher de soleil dans la vallée de Vjosa, en Albanie. Le tourisme et le développement présentent un défi pour la protection de l'environnement. (OSCE/Elton Quendro)

la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus, dont le pays est devenu partie en 2001. Avec un apport financier de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC), trois centres d'information Aarhus ont été ouverts en 2007, dont l'un au Ministère de l'environnement à Tirana, et les deux autres, qui fonctionnent comme des ONG indépendantes, à Shkodra et Vlora. Formant un réseau, ces centres s'emploient à faire mieux connaître les droits des citoyens et les obligations de l'État en vertu de la Convention, à faciliter le dialogue entre les communautés et les décideurs sur des questions d'environnement, ainsi qu'à renforcer la capacité de la société civile à participer de manière effective à la prise de décisions.

#### UNE TÂCHE DIFFICILE

Les centres d'information Aarhus travaillent dans un cadre difficile. D'une part, les citoyens ne savent pas qu'ils ont le droit d'obtenir des informations environnementales et d'être consultés à propos des incidences environnementales des investissements proposés. D'autre part, les pouvoirs publics aux niveaux national et local ne disposent que de moyens restreints pour répondre à ces défis. Des efforts considérables sont certes déployés en vue d'appliquer les normes participatives de l'Union européenne et les autres normes participatives internationales, mais il y en a encore matière à encourager une transparence et une responsabilisation accrues.

Ajoutez à cela la difficulté de réunir des fonds dans le cadre du ralentissement actuel de l'activité économique et il apparaît clairement que les centres d'information Aarhus sont confrontés à une tâche difficile.

#### UN SUCCÈS MALGRÉ TOUT

Les centres d'information Aarhus albanais ont cependant à leur actif quelques modestes victoires. Ainsi, une réunion trimestrielle de consultation se tient à Tirana entre des écologistes représentant un groupe d'ONG et de hauts fonctionnaires des ministères concernés sur des questions de conformité avec la Convention d'Aarhus et sur les développements relatifs à cette dernière. Par ailleurs, de hauts représentants de certaines des industries les plus polluantes du pays, comme la production de ciment et l'extraction de pétrole, ont participé activement à des activités de formation portant sur les obligations incombant au secteur privé de procéder à des évaluations approfondies de l'impact environnemental et de consulter le public. Le Gouvernement a aussi utilisé le réseau des centres d'information Aarhus pour diffuser des informations et solliciter des informations en retour, en particulier sur des projets de lois et des politiques.

Les centres d'information Aarhus ont également un impact au niveau régional. Le réseau a, par exemple, facilité la visite de donateurs potentiels et de fonctionnaires gouvernementaux sur le site d'un projet de décharge destiné à remédier au problème aigu du déversement illégal de déchets. Ce projet a bénéficié par la suite de fonds publics. À Shkodra, des résidents locaux ont porté à l'attention du Centre d'information Aarhus les poubelles métalliques, fabriquées à l'aide de boîtes de pesticide usagées, installées sur un terrain de jeu pour enfants. Après une réunion avec le directeur de l'école, ces poubelles ont été retirées. Dans la pittoresque vallée de Vjosa, les centres d'information Aarhus ont créé cinq écolubs pour écoliers. Des exercices locaux de nettoyage effectués à intervalles réguliers contribuent à réintroduire un esprit de volontariat au sein des communautés et à mettre en lumière l'importance d'un environnement propre pour le développement du tourisme.

Grâce à ces initiatives, les citoyens et les fonctionnaires ont été sensibilisés davantage à la Convention d'Aarhus et à ses principes de bonne gouvernance. De plus, l'arrivée en Albanie d'un certain nombre de grands investisseurs internationaux, bien au fait des avantages des stratégies de bonne gouvernance, certes du point de vue de la responsabilité sociale des entreprises, ouvre de nouvelles possibilités pour des initiatives conjointes entre les centres d'information Aarhus et le secteur privé. Edlira Dersha, la responsable du Centre d'information Aarhus au Ministère de l'environnement, envisage l'avenir avec optimisme : « Bientôt, nous n'aurons plus besoin d'envoyer des gens en voyage d'études à l'étranger pour se familiariser avec les meilleures pratiques Aarhus, car nous aurons nos propres exemples albanais », explique-t-elle.

*Robert Mangham est économiste-écologue et spécialiste des questions de réforme régionale auprès de la Présence de l'OSCE en Albanie.*

# TIRER PARTI DE L'ACQUIS DES PAYS VOISINS DE LA RÉGION : LA MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE ASSURE LA PROMOTION DE LA CONVENTION D'AARHUS

Alma Mirvić

Au début de 2010, un groupe de fonctionnaires chargés des questions liées à l'environnement et de représentants d'organisations non gouvernementales de Bosnie-Herzégovine ont visité deux centres Aarhus situés à Tirana et Vlora en Albanie. Les délégués ont profité de cette occasion pour rassembler des informations internes sur le fonctionnement et l'exploitation de ces centres, et mieux connaître l'organisation Civil Alliance Movement, qui avait signalé au Comité de conformité de la Convention Aarhus que la construction d'un terminal pétrolier et d'une centrale thermique dans la baie de Vlora avait violé l'Article 7 de la Convention. En effet, selon cet article : « Chaque Partie prend les dispositions pratiques et/ou autres voulues pour que le public participe à l'élaboration des plans et des programmes relatifs à l'environnement dans un cadre transparent et équitable, après lui avoir fourni les informations nécessaires. »

La visite, organisée par la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et la Présence de l'OSCE en Albanie, était un exemple parmi d'autres de la manière dont le pays tire parti de l'acquis des pays voisins de la région pour faire avancer la question de la participation du public aux questions liées à l'environnement. Elle faisait partie d'un projet financé par l'Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC) et la Hongrie, et mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat étroit avec le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale. Le but du projet est de prévoir la manière dont la Bosnie-Herzégovine mettra en œuvre la Convention d'Aarhus à laquelle elle est Partie depuis 2008.

La mission de l'OSCE et les opérations de terrains de l'OSCE ont aussi uni leurs forces en Albanie, au Monténégro et en Serbie afin de réaliser un projet visant à poursuivre la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus en Europe du Sud-Est, de nouveau dans

le cadre de l'Initiative ENVSEC. Des spécialistes des questions d'environnement des pays de la région partagent des informations et des données d'expérience pour promouvoir la Convention dans leurs pays respectifs. La mission invite des experts de la région à participer à deux séminaires en Bosnie-Herzégovine avant la fin de l'année.

Dans le cadre de ce projet, la Mission a aidé la Bosnie-Herzégovine à élaborer son premier rapport national sur la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus, qui est le fruit d'un travail commun de presque 30 ministères, institutions, agences et ONG spécialisées dans l'environnement. La Mission a créé une base de données électronique contenant des informations sur la méthodologie appliquée pour élaborer le rapport ainsi que toutes les contributions aux consultations publiques, que les ministères compétents peuvent utiliser.

Elle s'emploie également à former les fonctionnaires municipaux sur la façon de mettre la Convention en pratique, en collaboration avec l'ONG MDP Inicijative.

La Bosnie-Herzégovine ne compte pas encore de centre Aarhus. En 2012, cependant, la Mission conduira une évaluation complète de l'intérêt que représente un tel centre et de sa viabilité, dans l'espoir d'être en mesure d'en ajouter un au réseau des centres Aarhus dans la région.

*Alma Mirvić est Administratrice chargée de la coordination et de la planification auprès de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.*

## ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS AVEC LES GOUVERNEMENTS LOCAUX : LES CENTRES AARHUS EN SERBIE

Olivera Zurovac-Kuzman, Srdjan Matović et Pavle Budincević

L'élimination des déchets, l'eau potable et les réseaux d'assainissement font partie des nombreux problèmes qui concernent directement la vie quotidienne des citoyens et qui sont réglementés par les villes ou les communes. En Serbie, où deux centres Aarhus ont commencé à fonctionner depuis que le pays est devenu Partie à la Convention en 2009, les administrations locales sont au cœur de l'action.

Lorsque la Mission en Serbie a organisé des séminaires dans l'ensemble du pays au début de 2010 pour faire connaître les principes de la Convention d'Aarhus, à savoir le droit du public à participer aux décisions en matière d'environnement, les représentants de l'administration gouvernementale de Kragujevac, quatrième ville de Serbie et important centre industriel, n'ont pas tardé à réagir. En avril, la ville avait créé le premier Centre Aarhus de Serbie, qui fait partie du Département de la protection de l'environnement. Le Centre et la Mission de l'OSCE ont fait équipe pour encourager d'autres villes à faire de même. En mars 2001, un deuxième Centre Aarhus s'est ouvert dans la ville de Subotica, au nord du pays. Ce centre fait partie de l'Université ouverte de Subotica mais, comme le Centre de Kragujevac, il est étroitement associé aux ➤

pouvoirs locaux. Les deux centres sont financés par les budgets annuels des deux communes respectives et par le Fonds national serbe pour la protection de l'environnement, ce qui assure leur viabilité.

La nécessité d'établir un plan de financement pour s'assurer que les centres ne sont pas des projets à court terme était un point sur lequel la Mission de l'OSCE a insisté pendant les discussions préparatoires relatives à la création des centres. La Mission a organisé conjointement et supporté les coûts des cérémonies d'inauguration, le développement des sites web publics et l'impression du matériel de promotion. Elle continue de conseiller les centres et contribue aux activités de communication. La Mission travaille actuellement en étroite collaboration avec des représentants du district administratif de Backa du Sud pour la création d'un troisième centre Aarhus à Novi Sad.

Les deux centres Aarhus sont devenus des lieux où les citoyens peuvent entrer en contact avec l'administration communale pour des problèmes liés à l'environnement. Un habitant de Subotica qui réside dans la vieille ville a récemment informé les représentants du centre que lui et ses voisins étaient confrontés à un problème grave en cas de fortes pluies. Il leur expliqua que le réseau d'égouts dans ce quartier était en très mauvais état, que les canalisations étaient effondrées et bouchées, et que les rues étaient recouvertes d'eau contenant des matières fécales à chaque fois qu'il pleuvait. Il s'agissait là d'un problème sanitaire grave pour la commune mais également compliqué car celle-ci envisageait de construire un parking dans la même rue. Les habitants étaient inquiets à l'idée que la ville construise un parking sans réparer le réseau d'assainissement. Les représentants du Centre Aarhus de Subotica ont contacté Suzana Dulić, membre du conseil municipal et chargée des affaires liées à la commune et à l'environnement, laquelle a immédiatement joué le rôle d'intermédiaire entre les établissements publics respectivement responsables de l'assainissement et du parking afin de résoudre le problème. « La reconstruction du réseau d'évacuation des eaux usées est désormais prévue au premier trimestre de 2012, et le parking ne sera construit qu'en suite », a-t-elle déclaré.

### MODÈLE DE LÉGISLATION

La mise en œuvre correcte de la Convention d'Aarhus, qui comprend des dispositions prévoyant que les citoyens ont le droit de participer au processus de décision en matière d'environnement, a justement pour objet d'empêcher l'aggravation des problèmes comme ceux rencontrés par les habitants de la vieille ville de Subotica. L'une des premières réalisations du

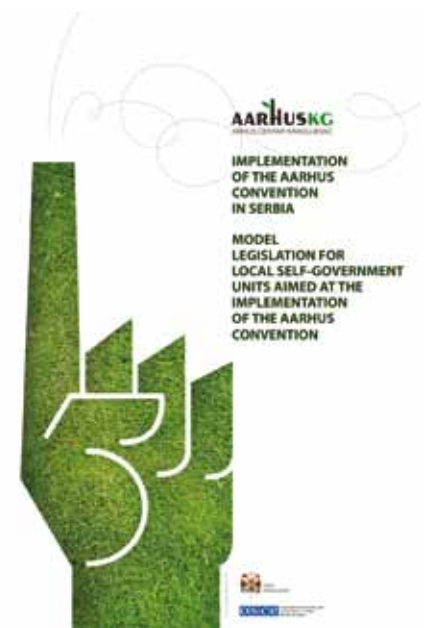
Centre Aarhus de Kragujevac a été d'élaborer un modèle de législation pour les collectivités locales. Selon celles-ci, le principal obstacle à l'application de la Convention d'Aarhus était le manque de législation secondaire permettant à la Convention de prendre effet. Les experts juridiques du Centre Aarhus et la Mission de l'OSCE en Serbie ont collaboré pour élaborer deux modèles de décisions pour les assemblées municipales, une pour la mise en œuvre des trois piliers de la Convention (accès du public à l'information, participation du public et accès du public à la justice) et une pour l'établissement d'un conseil pour la protection de l'environnement. Les modèles de décision peuvent être appliqués dans plusieurs versions selon les pouvoirs accordés aux villes et aux communes par la loi serbe sur l'autonomie locale.

C'est la première fois qu'un tel modèle de législation est élaboré en Serbie. Il a été officiellement recommandé aux unités locales autonomes par la Conférence permanente des villes et des municipalités en novembre 2010. L'assemblée municipale de la ville de Kragujevac les a utilisés comme modèle pour la législation qu'elle a adoptée en décembre 2010. L'administration de Subotica les examine avec intérêt ainsi que plusieurs autres communautés.

*Olivera Zurovac-Kuzman est Conseiller en matière d'environnement auprès de la Mission de l'OSCE en Serbie.*

*Srdjan Matović est Directeur du Centre Aarhus Centre de Kragujevac.*

*Pavle Budincević est Directeur du Centre Aarhus de Subotica*



L'ancien Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie, l'Ambassadeur Hans Ola Urstad, hisse le drapeau serbe devant le bâtiment de la Mission à Belgrade, à l'occasion de la déclaration d'accession à la souveraineté de la Serbie, en juin 2006. (OSCE/Milan Obradovic)



## La Mission de l'OSCE en Serbie entre dans sa deuxième décennie

Ivana Jovanović et Milos Bulj

Lorsque le drapeau de l'OSCE a été hissé pour la première fois à la Mission en Serbie, le 16 mars 2001, l'atmosphère dans les rues de Belgrade était empreinte d'espoir, mais aussi d'appréhension. Le pays s'était affranchi du régime oppressif de Milosević et aspirait à une transformation démocratique rapide. Mais instaurer la sécurité et la stabilité dans la région représentait un formidable défi à la lumière d'une décennie de conflits sanglants.

Le 16 mai 2011, la Mission de l'OSCE a invité amis et partenaires à célébrer le dixième anniversaire de ses activités. Les invités d'honneur ont été unanimes à reconnaître que ce sentiment d'espoir n'avait pas été infondé. Les dix années écoulées n'ont pas été faciles : elles ont été marquées par les problèmes de sécurité en Serbie du Sud, l'extradition de Milosević au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en 2001, l'assassinat du Premier Ministre serbe Zoran Djindjić en 2003 et la dissolution de l'union entre la Serbie et le Monténégro en 2006. Au cours de ces années, la Mission, en partenariat avec le gouvernement hôte et la société civile, s'est constamment employée à trouver des solutions à des problèmes de sécurité, à promouvoir le respect des droits de l'homme et des minorités, ainsi qu'à lutter contre l'extrémisme, la discrimination, la traite des êtres humains et autres activités criminelles organisées.

« Si l'on examine la transformation des programmes

de notre Mission au fil des années, on s'aperçoit que, si la base de notre mandat est demeurée la même, la façon dont nous fournissons et mettons en œuvre notre assistance et nos conseils a évolué », a déclaré le Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie, l'Ambassadeur Dimitrios Kypreos.

Aujourd'hui, les 170 membres de la Mission, originaires d'une vingtaine de pays, travaillent côte à côte pour mettre en œuvre les programmes de la Mission, au siège à Belgrade, au bureau extérieur en Serbie du Sud, dans un établissement de formation à Novi Pazar et au Centre de formation de la police de Sremska Kamenica.

« La base de la philosophie de l'OSCE consiste à préserver la sécurité et la stabilité en Europe. Ici, en Serbie, nous avons assisté à l'une des applications les plus probantes et les plus positives de cette vision », explique l'Ambassadeur Kypreos.

### SERBIE DU SUD

Les efforts déployés par la Mission en Serbie du Sud constituent un exemple de synergie entre ses programmes en matière de sécurité et de démocratisation.

La sécurité et le développement de cette région volatile et ethniquement diversifiée ont toujours figuré parmi les priorités de la Mission de l'OSCE en Serbie. Une table ronde organisée dans le cadre des festivités d'anniversaire a permis aux architectes du soutien institutionnel



Participants à une table ronde sur le thème de la stabilisation de la Serbie du Sud organisée à Belgrade à l'occasion des festivités d'anniversaire de la Mission de l'OSCE en Serbie, le 16 mai 2011. De gauche à droite : Milan Marković, responsable de l'Organe de coordination pour la Serbie du Sud, Riza Halimi, membre de l'Assemblée nationale, Nebojsa Cović, ancien responsable de l'Organe de coordination, et Stefano Sannino, ancien chef de la Mission de l'OSCE en Serbie. (OSCE/Milan Obradovic)



Les cadets hommes et femmes de toutes les communautés de Serbie sont encouragés à s'inscrire au Centre de formation de la police de Sremska Kamenica afin de faire en sorte que le service de police serbe soit le reflet de la société qu'il sert. La Mission de l'OSCE en Serbie a concouru à l'établissement et à la modernisation de ce centre de formation. (OSCE/Milan Obradovic)

apporté par la Mission à la région de se pencher sur le travail qu'ils ont accompli au cours de la décennie écoulée.

« Lors de notre première visite dans la région, en 2001, il y avait des barbelés partout et des jeunes armés de kalachnikovs allaient et venaient », s'est souvenu l'Ambassadeur Stefano Sannino, qui dirigeait la Mission de 2001 à 2002 et qui a joué un rôle de premier plan dans le cadre des efforts internationaux visant à préserver la paix dans la région. Il a décrit comment la Mission, en coopération avec l'Organe de coordination pour la Serbie du Sud, que les autorités de Belgrade avaient créé pour faciliter le dialogue, la planification et la mise en œuvre conjointes de projets, et des homologues locaux ont pris les premières mesures pour démilitariser la région et désarmer les anciens combattants.

Nebojsa Cović, qui dirigeait l'Organe de coordination à l'époque, et Riza Halimi, qui est membre de l'Assemblée nationale et l'un des dirigeants des Albanais de souche dans le Sud, se sont accordés à reconnaître que parvenir à prévenir le débordement de la violence et à assurer la paix dans la région ont constitué des accomplissements importants. M. Halimi a souligné que l'aide de l'OSCE pour établir une force de police multiethnique et donner aux autorités locales les moyens d'agir a été des plus importantes pour créer les conditions propices à l'instauration de la confiance entre les différentes communautés. « Il n'y a plus eu d'incident grave dans la région depuis de nombreuses années », a-t-il fait remarquer.

Dix années plus tard, cependant, de nouvelles sources de préoccupation ne laissent que peu de place à d'optimistes sentiments de réussite. Un taux de chômage atteignant des sommets, le manque de possibilités de formation, des emplois faiblement payés, des usines qui ferment et un mauvais accès aux soins de santé sont autant de maux sociaux qui assaillent la Serbie du Sud de nos jours. La majorité des jeunes ont grand besoin de travail.

En 2009, avec le soutien de la Mission, le Gouvernement serbe a restructuré l'Organe de coordination en vue de réorienter ses activités du renforcement de la sécurité vers la promotion de l'inclusion et de l'intégration de la population albanaise de souche. Six groupes de travail ont été créés pour traiter des aspects pratiques

et élaborer des plans d'action à long terme. Selon M. Halimi, il reste encore beaucoup à faire pour que les groupes soient réellement opérationnels.

Milan Marković, le Ministre serbe de l'administration publique et de l'autonomie locale, qui dirige actuellement l'Organe de coordination, a reconnu que le rythme des réformes était lent, tout en constatant une évolution favorable dans le discours des responsables politiques et une volonté accrue de la part de l'ensemble des acteurs de remédier aux problèmes pratiques de tous les jours qui constituent un obstacle pour les habitants de la région. « Jusqu'en 2008, personne ne parlait de ces questions [de développement], tout le monde était absorbé par les discussions générales [relatives aux questions de sécurité] », a-t-il fait remarquer. Il a appelé l'attention sur les progrès, certes lents, qui sont accomplis : le Gouvernement serbe a inauguré la faculté multilingue de droit et d'économie de l'Université de Nis à Medveja en 2009 et examine actuellement les possibilités de créer une faculté à Bujanovac. L'Organe de coordination procédera également à la restructuration du centre de santé existant à Bujanovac dans le but d'y ouvrir un service de maternité.

#### UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE

Tous les participants à la table ronde ont déclaré que le plus grand défi pour la sécurité de la région résidait dans l'instauration d'une croissance économique durable. Il est difficile d'attirer l'investissement à long terme dans la région lorsque l'économie serbe tout entière est confrontée à des aléas. M. Cović, qui est aujourd'hui un homme d'affaires prospère, voit des possibilités dans les domaines de la sylviculture, du tourisme et de l'industrie manufacturière. Mais tout investissement est tributaire de l'existence de relations harmonieuses entre les communautés de Serbie du Sud.

« Aucun touriste installé à son hôtel ne veut voir des gens de l'autre côté de la rue se battre entre eux », déclare-t-il. « Toutes les parties prenantes, autorités centrales et locales et communauté internationale, doivent s'asseoir autour d'une table et trouver des moyens de résoudre les problèmes économiques. »

## LE TRAVAIL DE L'OSCE DEMEURE NOVATEUR

Le travail de la Mission de l'OSCE en Serbie du Sud présente toutes les caractéristiques de l'approche de la sécurité propre à l'OSCE : il s'agit d'une combinaison unique en son genre entre alerte précoce, recours aux bons offices des acteurs politiques et renforcement des capacités à travers des activités programmatiques. S'appuyant sur la notion de sécurité humaine, les efforts initiaux de stabilisation ont laissé place à des activités visant à favoriser la participation des minorités et la réforme des institutions, dans l'espoir que les acteurs locaux – gouvernement, société civile et médias – travailleront main dans la main pour poursuivre les réformes, apportant ainsi une sécurité et une prospérité durables à la région.

Lorsqu'elle a ouvert ses portes pour la première fois, la Mission de l'OSCE auprès de ce qui était à l'époque la République fédérale de Yougoslavie, avec son mandat de base qui consistait à conseiller et à aider les autorités et la société civile du pays hôte, a représenté un tournant dans l'histoire de la Serbie. Pour reprendre les propos du Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremić, « L'ouverture de la Mission de l'OSCE en 2001 a marqué le début du retour de la Serbie au sein des institutions internationales. »

Aujourd'hui, alors que la Serbie avance vers son objectif déclaré d'adhérer à l'Union européenne, la Mission continue de lui apporter une assistance politique et programmatique. Le partenariat se poursuit.

*Ivana Jovanović est assistante principale (presse et questions politiques) et Milos Bulj est assistant de programme à la Mission de l'OSCE en Serbie.*

### Chefs de la Mission de l'OSCE en Serbie :

Depuis septembre 2009 : Dimitrios Kypreos (Grèce)

2006–2009 : Hans Ola Urstad (Norvège)

2003–2006 : Maurizio Massari (Italie)

2001–2002 : Stefano Sannino (Italie)

*De plus amples informations à propos des activités de la Mission de l'OSCE en Serbie peuvent être obtenues sous : [www.osce.org/serbia](http://www.osce.org/serbia)*

## OSCE Nominations



(OSCE/SARAH CROZIER)

Lamberto Zannier, de nationalité italienne, a pris ses fonctions de Secrétaire général de l'OSCE le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Diplomate de carrière, l'Ambassadeur Zannier a été Représentant spécial des Nations Unies pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo de 2008 à 2011. Il a été Directeur du Centre de prévention des conflits de l'OSCE de 2002 à 2006. Il a par ailleurs été, parmi les précédentes fonctions de haut rang qu'il a exercées, Représentant permanent de l'Italie auprès du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à La Haye (2000–2002), président des négociations d'adaptation du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (1997–2000) et Directeur de la Section désarmement, maîtrise des armements et sécurité en coopération à l'OTAN (1991–1997). Il est titulaire d'un doctorat en droit.



(OSCE/DEJANNI BUZALIC)

Fletcher Burton, des États-Unis d'Amérique, a pris ses fonctions de Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine le 29 août 2011. Diplomate de carrière de haut rang, il a été Chef de l'Équipe de reconstruction provinciale à Kirkouk (Iraq) avant d'occuper son poste actuel. M. Burton a une grande expérience des Balkans. Il a été Chef adjoint de Mission à l'Ambassade des États-Unis à Sarajevo de 1995 à 1996, une période marquée par les négociations de paix de Dayton. Il a aussi été en poste au Kosovo, en qualité de Représentant civil international adjoint au Bureau international civil, de 2008 à 2010, et au Bureau des États-Unis à Pristina, de 2001 à 2002. Ses autres affectations à l'étranger l'on conduit en Afghanistan, en Allemagne et en Arabie Saoudite.



(OSCE/RASHAD HUSENOV)

Koray Targay, de nationalité turque, a été nommé Chef du Bureau de l'OSCE à Bakou avec effet au 15 août 2011. Diplomate de carrière, l'Ambassadeur Targay a travaillé dans le domaine des affaires économiques, des affaires politiques, de la presse et de l'information, de l'aviation civile et des affaires consulaires. Il a été Ambassadeur en République tchèque de 2007 à 2011, Coordonnateur pour l'Afghanistan, l'Iraq et le Liban de 2004 à 2007, Ambassadeur en Malaisie de 1999 à 2004 et Consul général à Thessalonique de 1994 à 1996. Ses autres postes à l'étranger l'ont mené en Suisse, en Syrie, au Canada, en Allemagne et en Grèce. M. Targay est titulaire de diplômes universitaires en sciences politiques et en droit.



(WOLFGANG VOGHUBER)

Ilze Brands Kehris, de nationalités suédoise et lettone, est Directrice du Bureau du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales depuis le 17 février 2011. Spécialiste des sciences politiques, elle s'est occupée de questions relatives aux droits des minorités et aux droits de l'homme aux niveaux national et international. Mme Brands Kehris est Présidente du conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, dont elle est membre depuis la création de l'institution en 2007. Elle a été Vice-Présidente du conseil d'administration de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes de 2004 à 2007 et Première Vice-Présidente du Comité consultatif de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales de juin 2006 à juin 2010. Elle a en outre dirigé le Centre letton pour les droits de l'homme de 2002 à 2011.



(GOR PETROV)

Andrey Rikhter, de la Fédération de Russie, est Directeur du Bureau de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Avant Vienne, il était à Moscou, où il a fondé et dirigé l'Institut du droit et de la politique des médias. Professeur de droit des médias à la faculté de journalisme de l'Université d'État de Moscou Lomonosov, il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur le droit et la politique des médias en Russie, en Ukraine et dans d'autres États post-soviétiques. M. Rikhter est membre de la Commission internationale de juristes. Il est titulaire d'un doctorat en journalisme et diplômé en droit et en littérature anglaise.



(OSCE/NATHAN PERFECT)

Ian Mitchell, de nationalité canadienne, a pris ses fonctions de Chef de la coopération extérieure au Secrétariat de l'OSCE, le 4 juillet 2011. Dernièrement, Ian travaillait à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (URNWA) à Jérusalem, en qualité de responsable du Secrétariat de la Commission consultative. Avant cela, il était Conseiller principal pour la politique générale et la planification auprès du Bureau du Secrétaire général au Secrétariat de l'OSCE. Il a aussi occupé des fonctions de rang élevé au sein de nombreuses missions d'observation électorale de l'OSCE/BIDDH, de l'ONU et d'autres organisations et a travaillé pour des missions de maintien de la paix de l'ONU et du HCR. Il a par ailleurs été consultant en management dans une vaste gamme de domaines d'activités dans le secteur privé. Il est titulaire d'un doctorat en politique internationale.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe œuvre en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans 56 États à travers le dialogue politique autour de valeurs partagées et par des activités concrètes qui changent durablement les choses.

[osce.org/publications](https://osce.org/publications)  
e-mail: [oscemagazine@osce.org](mailto:oscemagazine@osce.org)

**OSCE** Organisation pour la sécurité  
et la coopération en Europe